

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 69

MONTREAL, LE MERCREDI 31 MARS 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Droit dans les yeux

Le long du pont Jacques-Cartier comme en bordure de l'autoroute Ville-Marie, il y a prolifération de panneaux autoroutiers. Ici et là, dans le centre-ville, il y a multiplication de panneaux publicitaires, à ne pas confondre, réglementation oblige, avec les modules publicitaires, les abribus et les colonnes Morris. Bref, ce n'est pas de l'anarchie publicitaire mais bien du despotisme publicitaire.

Depuis peu, l'automobiliste qui emprunte le pont Jacques-Cartier peut voir une affiche rappelant le dernier film de Michel Brault. Une autre signale que les râliens, empruntant au modèle Disney, ont ouvert un UFO Land à Valcourt. Une dernière met en scène une chanteuse prise de profil et ordonnant à l'automobiliste: «Regarde-moi droit dans les yeux.» Droit... Allons-y plus que droit, allons-y face à face.

La réglementation afférente à la publicité dans le paysage urbain fait la distinction entre le panneau autoroutier, le panneau publicitaire, le module publicitaire, l'abribus, la colonne Morris et les enseignes publicitaires qui se délivrent par ordonnance signée du comité exécutif de la Ville de Montréal.

En soi, le fait qu'il y ait une ribambelle de règlements afférents à chacun des supports publicitaires mentionnés est révélateur de ceci: plutôt que d'interdire tel support lors de son introduction dans le paysage urbain, les autorités se contentent d'en baliser plutôt mal que bien l'usage. Ce faisant, les entreprises comme Omni ou Média-com détournent d'une certaine façon la réglementation exclusive, par exemple, au panneau autoroutier et ajoutent un nouveau support.

En clair... Au début de la présente décennie, ce qu'on appelle le module publicitaire n'existait pas. À l'époque, il y avait l'autoroutier et le panneau publicitaire. On suit? OK! La loi (sic) stipulait et stipule encore que la distance entre deux panneaux publicitaires devait et doit toujours être de 60 mètres. Entre deux panneaux autoroutiers, elle doit être de 90 mètres.

90 mètres... 60 mètres... Mathématiquement, que manque-t-il pour que cette équation se transforme en une addition financière? Que faut-il inventer pour «bluser» tout un chacun? Réponse? Le 30 mètres! D'où l'apparition de ce qu'on appelle le module publicitaire. Et comme on l'a baptisé ainsi, comme on l'a distingué, singularisé, caractérisé, on lui a confectionné une réglementation bien à lui. Une réglementation toute en exclusivité. Une réglementation qui dit que la distance entre deux modules comme entre un module et un panneau doit être de 30 mètres. On suit? OK!

Avant, il y avait donc le 60 et le 90. Le 30 faisant son apparition, il permet à une plus grande gamme de produits et de services de s'afficher. Là, il y a déjà deux panneaux? Pas grave, j'opte pour le module. Et vogue la galère! La cour publicitaire est pleine? Pas grave, j'opte pour l'abribus, qui, lui aussi, n'existait pas dans la forme qui est désormais la sienne.

L'abribus est plein? Pas grave, je prends la colonne dite Morris faite d'être mieux dite. Il n'y a plus de place? Ah! Zut! Mais oui, il y a encore de la place. Il ne faut pas s'en faire. Il ne faut pas se décourager comme ça, voyons! On va vous en trouver. Allez, va! Après l'al-gèbre, si on faisait un peu de géométrie? Hmm? Ça vous dit, les angles et les triangles?

Ce qui fait que... Lorsque la réglementation précise les distances qu'il doit y avoir entre deux panneaux ou deux modules, il est question du face-à-face. Mais voilà, comme le monde est plein de petits malins, l'un d'entre eux a songé ceci: «Si je mettais mon panneau à un angle de 60 ou 45 degrés, le face-à-face ne tiendrait plus.» Cela a fait qu'il y a effectivement eu des panneaux qui, parce qu'ils n'étaient pas face aux autres, se trouvaient à des distances inférieures à 60 ou 90 mètres.

À ce propos, il faut tout de même préciser que les services municipaux concernés ont remis, si l'on peut dire, les petits malins de la pub dans le droit chemin de la réglementation. Cela a débouché sur autre chose. Une chose qui, le printemps surtout, prolifère à qui mieux mieux. On pense évidemment aux fanions et banderoles de plastique.

La réglementation, encore elle, s'arrête aux distances et aux différents types de supports publicitaires. Elle s'arrête également aux superficies. Plus exactement, tout ce qui fait moins de deux mètres carrés et des poussières, elle ne s'en occupe pas. Puis? Nouvelles technologies aidant, on est parvenu à une meilleure définition de l'image. À une plus grande précision.

On imprime ce qu'on veut sur un type de plastique plus résistant aux intempéries qu'il y a quelques années de cela, et puis... On gagne sur tous les tableaux. Et tout cela, dans le but, évidemment, de proposer le maximum de véhicules publicitaires dans le paysage urbain. Il faut le savoir, ce que les professionnels de la pub appellent le coût par mille — en langue claire, il s'agit du rendement — est plus intéressant que ce que propose la télé.

Reste, ainsi que l'a constaté Pierre Delagrave, associé au sein de l'agence Cossette et un des bonzes du placement média au Canada, que la prolifération voulue par des entreprises comme Omni, Média-com et autres a atteint un tel volume que le public est peut-être bien à la veille de ceci: prendre ce regard droit dans les yeux en aversion.

HORIZONS

La chronique de Josée Blanchette: Les 400 coups, page B 1

POLITIQUE

Main-d'œuvre: Québec demande un délai à l'Ontario, page A 4

POLITIQUE

Brassard dénonce L'Erreur boréale de Desjardins, page A 4

L'OTAN rejette l'offre de Milosevic

Washington dit voir au Kosovo les signes d'un «génocide potentiel»

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bruxelles et Belgrade — L'OTAN est «déterminée» à poursuivre ses raids aériens contre la Yougoslavie, rejetant sèchement un début d'ouverture du président Slobodan Milosevic et dénonçant l'escalade du «désastre humanitaire» actuellement en cours au Kosovo.

Le président yougoslave s'est déclaré prêt, hier soir, après une médiation russe, à «commencer à réduire» ses forces au Kosovo si les raids de l'OTAN cessaient, mais les alliés de l'OTAN ont aussitôt rejeté cette proposition, la jugeant «très insuffisante».

Le président américain Bill Clinton et le chancelier alle-

mand Gerhard Schroeder sont tombés d'accord, lors d'un entretien téléphonique, pour estimer que les propositions de Slobodan Milosevic «ne constituent pas une base pour une solution politique», a déclaré hier la Maison-Blanche.

«Le président Milosevic a commencé cette campagne brutale: il est de sa responsabilité d'y mettre fin immédiatement et d'accepter une paix juste. Un fort consensus existe au sein de l'OTAN pour la poursuite de nos opérations militaires», a affirmé Bill Clinton dans un communiqué.

De son côté, l'OTAN s'est dite «déterminée» à continuer les raids en Yougoslavie après la mission d'hier du premier ministre russe Evgueni Primakov à Belgrade, a indiqué un responsable de l'OTAN sous couvert de l'anonymat.

Après Belgrade, M. Primakov s'était rendu à Bonn pour rendre compte au chancelier Schroeder, dont le pays préside actuellement l'Union européenne, de ses discussions avec M. Milosevic.

Mais selon M. Schroeder, qui s'exprimait peu après à la télévision allemande, «Slobodan Milosevic a rompu tous les accords qu'il avait conclus jusqu'à présent et c'est pour cela qu'il nous faut un signal très clair. Et ce signal ne peut être

VOIR PAGE A 10: OTAN

■ Autres informations en pages A 6 et B 1

Ententes historiques



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE GRAND CHEF des Mohawks de Kahnawake, Joe Norton, serre la main du négociateur pour le gouvernement, Louis Bernard, devant le vice-premier ministre Bernard Landry. Kahnawake et Québec ont procédé hier à la signature de dix ententes sectorielles découlant de l'entente-cadre du 15 octobre dernier. La principale entente, celle sur la fiscalité, octroiera à chaque Mohawk une carte qui lui permettra d'obtenir instantanément son exemption de taxe sur des achats tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la réserve. Québec espère conclure d'autres ententes du genre avec les autres nations autochtones de la province. Nos informations en page A 2.

Feu vert aux Patriotes de Falardeau

Le projet de film sur la pendaison des Patriotes de Pierre Falardeau est à nouveau sur les rails. Téléfilm Canada a enfin accordé son soutien financier au cinéaste, mettant un terme à trois années de réticence et d'obstination. La SODEC sera le principal bailleur de fonds dans ce 15 février 1839, un film doté d'un budget de trois millions et dans lequel Luc Picard tiendra le rôle principal.

■ À lire en page B 8

Orphelins de Duplessis

Québec déçoit Denis Lazure

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

«Le gouvernement Bouchard n'est pas correct.» Tel est le constat que fait l'ex-ministre et psychiatre Denis Lazure, déçu que ses anciens compagnons d'armes péquistes aient oublié leurs revendications au gouvernement libéral en 1991 et 1992 en faveur des orphelins de Duplessis. «Quand ils étaient dans l'opposition, les péquistes réclamaient des excuses aux orphelins de Duplessis, une enquête publique et des compensations.»

Aujourd'hui, soutient celui qui a été ministre des Affaires sociales de 1976 à 1981, «le gouvernement du Québec se met au neutre et fait probablement faire ses propres sondages pour peser l'opinion publique».

Péquiste des premières heures, Denis Lazure ne va pas jusqu'à renier son parti pour son attitude qu'il soupçonne attentiste. «Ça m'incite plutôt à redoubler d'effort pour le convaincre d'offrir une indemnisation aux orphelins de Duplessis.»

Quand il rencontre les Louise Harel, Pauline Marois et

VOIR PAGE A 10: LAZURE

Le «salut» passe-t-il par la religion ou l'enseignement moral?

Vous n'avez pas beaucoup d'argent et vous aimeriez vraiment avoir une télé couleur. Quelqu'un vous dit que vous pouvez en obtenir une de très bonne qualité pour 100 \$. Vous savez cependant qu'elle a été volée. Achèteriez-vous le téléviseur? Pensez-vous qu'il est mal ou immoral d'acheter un téléviseur volé?

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Qu'ils aient opté pour l'enseignement religieux catholique ou l'enseignement moral, les finissants de cinquième secondaire ont des acquis moraux similaires et sont tous très vulnérables lorsqu'un gain d'argent est en cause. Telles sont du moins les conclusions d'une thèse présentée récemment à l'Université Laval par un étudiant, Maurice Roy, qui tend à démontrer que l'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral ne présentent pas beaucoup de différences sur le plan de la transmission des attitudes morales.

La recherche de l'étudiant, originaire de Theford Mines, conclut que la formation morale n'est pas handicapée lorsqu'elle est intégrée à un enseignement religieux.

La pertinence d'un enseignement religieux catholique (ou protestant) dans les écoles publiques soulève invariablement les passions. Le débat reprendra de plus belle aujourd'hui avec la publication d'un rapport très attendu sur la pla-

ce de la religion à l'école. Ce rapport avait été commandé par l'ex-ministre Pauline Marois dans la foulée de la déconfectionnalisation des commissions scolaires. Le groupe de travail chargé d'examiner cette question est présidé par Jean-Pierre Proulx.

En 1998-99, 63,6 % des étudiants de confession catholique avaient opté pour l'enseignement religieux catholique, contre 29,8 % pour l'enseignement moral. Au niveau primaire, les chiffres sont de 93,2 % pour l'enseignement religieux et de 5,4 % pour la formation morale.

Pour sa part, après une recherche approfondie, l'étudiant Maurice Roy laisse entendre qu'il n'y a peut-être pas lieu de partir en guerre puisque l'acquisition d'attitudes morales dépend davantage de variables comme le rendement scolaire général, la religiosité dans la famille, le sexe de l'enfant (les filles obtiennent de meilleurs résultats), le milieu familial et la consommation télévisuelle.

Il note au premier chef que les élèves qui ont de bons résultats scolaires sont

VOIR PAGE A 10: SALUT

MÉTÉO

Montréal Ciel variable.
Max: 11 Min: 1

Québec Ciel variable.
Max: 7 Min: -5

Détails, page B 4

INDEX

7 783 13 0006 5

Annonces B 4 Le monde A 6
Avis publics A 7 Les sports B 6
Culture B 8 Montréal A 3
Économie B 2 Mots croisés .. B 4
Éditorial A 8 Politique A 4
Horizons B 1 Télévision B 7

www.ledevoir.com



TIFLET LE DEVOIR

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Toxicomanie: informer les enfants

(Le Devoir) — La commission scolaire English Montreal (CSEM) a fait parvenir hier aux parents de ses 2200 enfants de quatrième année un livret sur les drogues et la toxicomanie. Le livret, qui n'est pas encore disponible en français, informe les parents sur les drogues les plus répandues dans la société — à commencer par l'alcool, la drogue la plus populaire auprès des jeunes — et les invite à engager un dialogue avec leurs enfants sur les périls des drogues. Micheline Wheeler, responsable de la prévention dans le domaine des drogues à la CSEM, estime qu'il est très bien de sensibiliser l'enfant de neuf ans aux effets néfastes de la drogue de manière à ce qu'il puisse, plus tard, avoir sa propre idée sur le sujet et dire non. Pour sa part, la directrice de l'école McLaren de Pointe-aux-Trembles, Paula Miniaci, estime qu'il est important de faire contrepoids à la publicité télévisée «*qui associe la bière à de belles filles qui ont beaucoup de plaisir*». La commission scolaire s'est associée à des commanditaires pour la publication du livret ainsi qu'au Club Rotary de Montréal et à Pride Canada, un organisme de parents voué à informer les familles et les enfants sur l'usage des drogues.

Hertel-Des Cantons: audiences publiques réclamées

(Le Devoir) — Le Conseil régional de développement de l'Estrie (CRD-Estrie) réclame de Québec la tenue d'audiences publiques sur la totalité du projet de ligne à haute tension entre les postes Hertel et Des Cantons en lieu et place de la loi spéciale, dite «*conservatoire*» annoncée récemment par le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard. Le CRD estime que «*nombre de citoyens sont en droit de se questionner sur la pertinence des moyens choisis pour sécuriser le réseau lors de la panique des lendemains du verglas*» en plus de s'interroger sur le choix du corridor retenu, qui passe dans «*une des rares zones vierges du sud du Québec, libre de tout ouvrage sur lequel le patrimoine historique et paysager prend toute sa valeur*». Les agents économiques représentés au sein du CRD pensent qu'aucune évaluation valable n'a été faite jusqu'ici quant aux impacts économiques de la ligne à haute tension sur le potentiel écotouristique de la partie estrienne du parcours. «*Malgré l'avance des travaux, conclut le CRD, il est important de minimiser les dommages économiques, environnementaux et politiques déjà causés par cet ouvrage*», ce qui, à son avis, deviendrait possible si Québec demandait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de procéder à une évaluation publique du projet.

Des personnes âgées mal nourries

(Le Devoir) — L'Ordre professionnel des diététistes du Québec s'inquiète hier de l'état de malnutrition des personnes âgées. Plusieurs recherches nord-américaines, ontariennes et québécoises font état d'une malnutrition pouvant entraîner une perte de poids, des escarres (plaies de lit), un affaiblissement du système immunitaire et une morbidité infectieuse chez les personnes âgées. «*La malnutrition et ses complications, lorsqu'elles ne sont pas traitées, entraînent des séjours en milieu hospitalier non planifiés et à répétition qui congestionnent les centres de soins*», a rappelé en conférence de presse le nutritionniste clinicien à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal, Michel Sanscartier. La grande majorité des personnes âgées souffrant de malnutrition vivent en milieu institutionnel d'hébergement de longue durée (de 25 à 60 % des patients) et représentent jusqu'à 65 % des personnes âgées admises à l'hôpital pour des soins aigus. L'ordre propose l'instauration de normes nutritionnelles et l'intégration d'un plus grand nombre de diététistes et de nutritionnistes au sein du réseau de la santé pour contrôler le fléau.

Kahnawake

Dix ententes sectorielles consacrent l'autonomie du Conseil de bande

Ottawa n'a cependant pas donné son avis sur l'exemption des taxes de vente négociée par Québec

Les dix ententes signées hier par les autorités mohawks de Kahnawake et celles du gouvernement du Québec ouvrent la porte toute grande à la signature de tels traités avec l'ensemble des communautés autochtones du Québec. Mais pour l'instant, l'optimisme règne quant à une nouvelle ère de relations entre Mohawks et gouvernement après des années de tensions.

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Plus de cinq mois après la signature de l'entente-cadre entre les Mohawks de Kahnawake et le gouvernement québécois, «*l'une des meilleures équipes de négociations*» — comme l'a qualifiée le chef Joe Norton — a conclu dix ententes sectorielles qui consacrent l'autonomie gouvernementale du Conseil de bande de la réserve. Celui-ci sera désormais en charge de la délivrance des permis pour les combats extrêmes, de la gestion des routes situées sur son territoire et, surtout, du système qui régira la perception et l'exemption des taxes. Une entente qui, à voir les visages radieux des négociateurs à la conférence de presse hier, a ravi tout le monde. Mais le silence d'Ottawa pourrait changer bien des choses.

Car le principal élément de ces ententes est la réforme de la fiscalité des services et des biens de consommation. Le but avoué du gouvernement est la mise en place d'un système de contrôle pour éviter les abus. Par cette entente, chaque Mohawk de Kahnawake aura désormais une carte munie d'une bande magnétique — semblable aux cartes de crédit ou de guichet bancaire — qu'il devra pré-

senter pour être exempté des taxes lors d'un achat. De cette façon, l'autochtone bénéficiera immédiatement de son exemption et les achats, désormais comptabilisés par informatique, seront mieux contrôlés. D'autre part, les non-autochtones qui iront faire des achats dans la réserve devront automatiquement payer les taxes. Le Conseil de bande sera responsable de la bonne marche du système. L'opération lui sera profitable puisqu'il gardera l'argent des taxes perçues sur son territoire.

Tant du côté du gouvernement que du côté du Conseil de bande, on se croise les doigts pour qu'Ottawa s'engage dans le projet et accepte que sa TPS soit exemptée de la même façon que la TVQ. Le vice-premier ministre Bernard Landry a assuré hier en conférence de presse que le gouvernement irait de l'avant même si Ottawa refusait l'entente. M. Landry croit même qu'il est «*impossible*» que le fédéral boude l'entente. Pourtant, a révélé Mike Bush, chef négociateur des Mohawks, Ottawa n'a pas répondu à l'invitation des parties à donner son avis sur la question de la fiscalité.

Le grand chef Joe Norton a pour sa part martelé que les ententes conviendront à la majorité des citoyens de sa réserve, expliquant qu'il ne serait pas allé à la conférence de presse si ça n'avait pas été le cas. «*Mais il y a des gens à Kahnawake qui n'accepteront jamais les décisions du Conseil de bande*», Joe Norton a esquivé les questions portant sur les revendications qu'il aurait dû laisser tomber en cours de négociation, se bornant à dire que plusieurs de ses concitoyens avaient fait des demandes dans le sens des ententes conclues.

Coût?

Plusieurs éléments restent toutefois à être clarifiés. D'abord, Québec ignore toujours le coût de l'implantation

du système de carte d'exemption de taxe. Des appels d'offres seront lancés et deux institutions financières ont déjà remis leurs prévisions.

Quant au coût global des ententes, Québec estime qu'il sera nul. D'une part, le gouvernement versera une indemnisation pour l'utilisation du territoire de Kahnawake pour les routes 132, 138 et 207 et d'autre part, on espère enrayer la contrebande et récupérer les sommes perdues. «*Si la contrebande est totalement enrayerée dans les premiers mois, on va tout récupérer*», estime Bernard Landry.

Le nouveau système de perception des taxes est d'ailleurs la première étape vers une hausse des prix des produits du tabac, n'a pas caché Bernard Landry. Les pressions des groupes voués à la lutte contre le cancer sont très fortes, mais la mise en place d'un système efficace pour bloquer la contrebande est essentielle avant toute hausse des prix.

Les produits du tabac, les carburants et les boissons alcooliques qui seront vendues sur le territoire de Kahnawake devront également provenir de sources autorisées par les deux parties. Le Conseil de bande mettra sur pied un système d'approvisionnement unique pour tous ces produits, qui sera géré par une entité à laquelle sera remise la taxe préperçue sur ces produits spéciaux vendus sur le territoire indien.

Outre l'indemnisation pour le passage des routes sur son territoire, Kahnawake recevra deux millions, plus une subvention annuelle de deux millions pour la gestion de son réseau routier, notamment concernant le transport en commun. Les autres ententes favorisent le développement économique, l'administration de la justice, l'aide à la petite enfance, l'inscription des mariages, des naissances et des décès, les services de police et les sports de combat. Les ententes ont une durée de cinq ans.

Pénitenciers

Ottawa ordonne le retour au travail des gardiens

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Après seulement quatre jours de piquets de grève, les gardiens de pénitenciers en grève ont reçu l'ordre de retourner au travail, hier matin.

Malgré sa brièveté, cette première grève légale d'agents des services correctionnels fédéraux a été présentée comme un succès par les dirigeants syndicaux, parce qu'elle a attiré l'attention de l'opinion publique sur leurs revendications salariales. Mais les quelque 700 grévistes — environ le cinquième des 5100 gardiens d'institutions pénitentiaires au Canada, sont loin d'avoir obtenu ce qu'ils voulaient.

Ottawa a imposé à tous les gardiens fédéraux des augmentations salariales de 2,5 %, 2 et 2 % respectivement, pour chacune des trois années d'un contrat de travail rétroactif au 1^{er} juin 1997.

L'Union des employés du Solliciteur général revendi-

quait des augmentations rétroactives de 17 et 19 %, afin d'atteindre la parité salariale avec les agents de la Gendarmerie royale du Canada.

Les leaders syndicaux ont condamné Ottawa pour avoir forcé leurs membres à rentrer au travail aussi rapidement. «*Imposer la fin d'une grève légale est un abus de pouvoir de la part du gouvernement Chrétien*», a déclaré Daryl Bean, président de l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui englobe le syndicat des gardiens.

Il y a moins d'une semaine, l'AFPC protestait contre une loi spéciale de retour au travail fédérale, qui a obligé 14 000 cols bleus fédéraux à retourner à leurs postes, vendredi dernier.

La législation s'appliquait également aux 728 gardiens de pénitenciers, mais comportait une clause les autorisant à débrayer légalement aussi longtemps que le permettrait le gouvernement fédéral.

Les dirigeants du Conseil du trésor avaient dit espérer

en arriver à une solution négociée plutôt que d'imposer des conditions de travail aux gardiens. Mais en fin de soirée, lundi, les autorités fédérales leur ont enjoint de retourner au travail.

Hier après-midi, la situation était en train de revenir à la normale dans une cinquantaine d'établissements à travers le pays, selon les autorités des services correctionnels.

«*Nos membres sont en colère, frustrés et réticents à reprendre le travail, mais ils vont se plier à la loi*», a affirmé Lynn Ray, qui représente le syndicat des employés du Solliciteur général.

M. Bean a soutenu que le gouvernement du premier ministre Jean Chrétien n'était nullement justifié de mettre fin à la grève des gardiens avant la reprise formelle des négociations. Ottawa a répliqué en disant qu'il n'avait pas le choix d'imposer le retour au travail, et qu'il s'agissait d'une mesure de dernier recours, nécessaire dans l'intérêt de la population.

Comment lui expliquer qu'elle sera moins bien payée,
parce qu'elle est une fille?



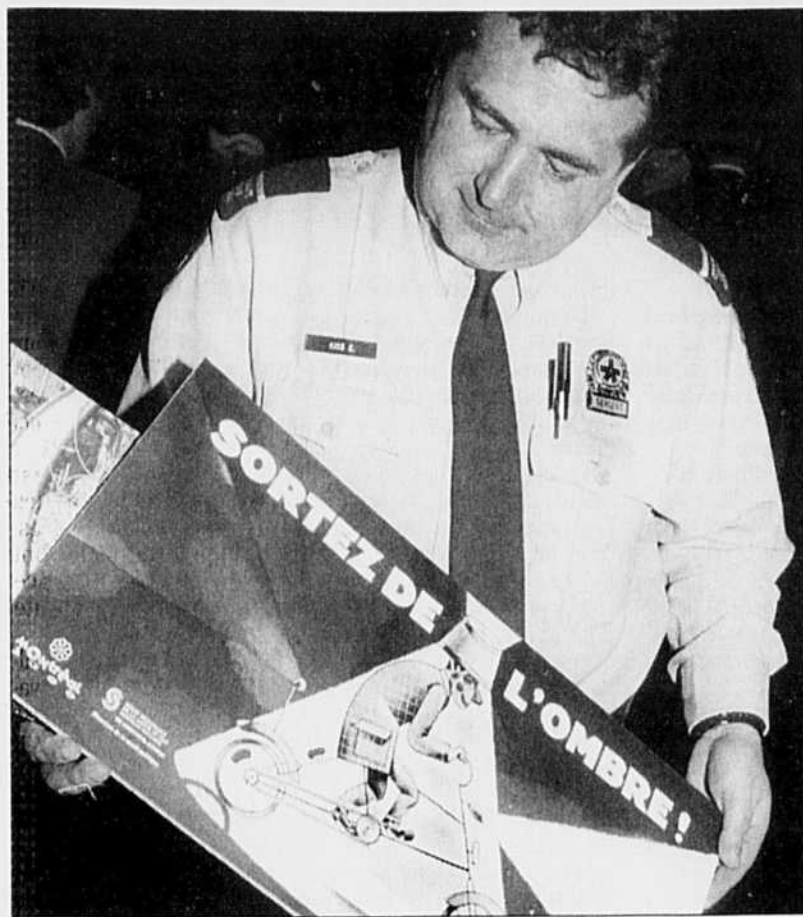
Le débat sur les iniquités salariales peut-il se faire sans soulever au passage l'épineuse question de la discrimination envers les femmes? Le gouvernement du Québec a beau déclarer avoir adopté la loi la plus progressiste au monde sur l'équité salariale, encore faut-il qu'il l'honore justement. En 1999, munies de diplômes à exigences similaires, les enseignantes sont encore moins rémunérées que les ingénieurs du simple fait que les postes en milieu enseignant ont historiquement été occupés par des femmes. **À quelques mois à peine du XXI^e siècle, nous aimons encore croire à une évolution possible des mentalités.**

FSE Fédération
des syndicats
de l'enseignement (CEQ)

LE DEVOIR

MONTREAL

Complètement vélo!



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

CE SERA la quinzième édition du célèbre Tour de l'île de Montréal en juin prochain. Pour l'occasion, les organisateurs ont mis sur pied la «Féria du vélo», une semaine d'activités cyclistes qui comprendra le traditionnel Tour de l'île le 6 juin, celui des enfants le 30 mai, et une nouveauté, Un Tour la nuit. Le porte-parole du SPCUM, Éric Kiss, tient d'ailleurs une affiche de l'événement, qui rassemblera 3000 cyclistes dans la soirée du 4 juin pour parcourir une vingtaine de kilomètres dans les rues de la ville illuminée. La période d'inscription pour les trois événements est déjà commencée; les participants peuvent se procurer les formulaires dans tous les magasins Canadian Tire du Québec.

Un centre de soins ambulatoires prendra la relève de Le Gardeur

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Trop à l'étroit dans ses locaux exigus, le Centre hospitalier Le Gardeur (CHLG) devrait renaitre, dès 2003, dans un centre de soins ambulatoires qui sera construit à Lachenaie au coût de 150 millions.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux fera savoir s'il donne oui ou non le feu vert à ce projet, devenu une priorité régionale depuis la fin des années 80. Forte des promesses ministérielles, la direction du Centre hospitalier Le Gardeur a dévoilé hier les grandes lignes du futur hôpital dont la construction devrait être achevée d'ici trois à quatre ans.

«L'hôpital actuel ne peut être agrandi et nous sommes beaucoup trop à l'étroit. Construit pour répondre aux besoins de 25 000 personnes en 1960, nous desservons aujourd'hui un bassin de population de 230 000 personnes», affirme la directrice générale du centre, Gisèle Boyer.

Mais cet hôpital de l'an 2000 prendra la forme d'un centre de services ambulatoires (CSA) où seront prodigués en majorité des soins de jour et des soins de courte durée. L'hôpital comptera malgré tout 272 lits de court séjour (256 lits aujourd'hui).

«Avec un plateau technique et diagnostique à la fine pointe de la technologie, nous allons privilégier les interventions ambulatoires», soutient la directrice.

Ce futur centre de services ambulatoires, dont le budget annuel grimpera à 80 millions en lieu et place des 46 millions actuels, abritera des cliniques externes et l'on y dispensera essentiellement des soins ambulatoires et de la médecine de jour. On entend intégrer beaucoup mieux cet hôpital au reste des services de santé du secteur, dont les CLSC, les cliniques médicales, les centres de soins de longue durée, les centres de réadaptation et les organismes communautaires.

L'hôpital Le Gardeur, qui ne peut répondre à l'heure actuelle qu'à 60 % des besoins de la MRC de L'Assomption et à 25 % des besoins de la MRC des Moulins, prévoit desservir près de 65 % de la population de ces deux secteurs une fois le nouvel hôpital construit.

«Le projet avait été approuvé l'an dernier par le ministre Rochon; alors, il ne reste à la ministre Marois qu'à le revoir, dit Mme Boyer. Il nous faut une réponse positive car la situation devient littéralement explosive. Nous sommes comme un bateau trop chargé qui risque de couler à tout moment.»

Bourses du millénaire

Les étudiants seront à la réunion annuelle de BCE

LE DEVOIR

Une centaine d'étudiants québécois se sont procurés des actions de Bell Canada Entreprises (BCE) afin de participer à l'assemblée annuelle de cette entreprise et d'y protester haut et fort contre la Fondation des bourses du millénaire, présidée par Jean Monty, président de BCE.

«M. Monty se trompe s'il croit ne pas faire de politique», a lancé hier le président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). Nous sommes hyper-pragmatiques et nous demandons à M. Monty de se retirer de la fondation pour permettre à Pierre Pettigrew de négocier avec François Legault.

Quelque 80 des 100 étudiants qui participeront à l'assemblée annuelle de BCE, qui se tiendra le 28 avril à Hull, sont membres de la FEUQ; les 20 autres sont attachés au conseil jeunesse de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB), qui a prêté à la FEUQ l'argent nécessaire à l'achat des actions. Les 100 actions ont coûté 6000 \$.

«Le gouvernement du Canada n'a pas le droit d'envahir un domaine de compétence du Québec comme celui de l'éducation et il le sait très bien», a pour

sa part rappelé le président de la SSJB, Guy Bouthillier.

La SSJB n'a pas donné les actions aux étudiants. Elle a consenti un prêt d'honneur, comme elle le faisait dès 1944 avant que le Québec ne crée son programme de prêts et bourses. Elle s'est depuis retirée de ce domaine et demande aujourd'hui à Jean Monty de faire de même.

Les actions de BCE seront remises à la SSJB le 1^{er} janvier 2000, date à laquelle la fondation est censée remettre ses premières bourses aux étudiants.

Rappelons que cette fondation est au cœur d'un litige constitutionnel opposant Québec à Ottawa. Le ministre de l'Éducation, François Legault, refuse de négocier l'argent des contribuables avec une fondation privée, et le ministre du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, insiste pour que les discussions aient lieu à la fondation, comme s'il s'était retiré du dossier.

Pris entre deux feux, les étudiants ne veulent pas faire les frais de cette querelle. M. Ducharme a prévenu hier que cette dernière initiative qui les conduira sous peu à Hull sera suivie d'autres gestes. «On l'énervé [M. Monty] et ce n'est pas fini», a-t-il dit.

Travaux du ministère des Transports pour 1999-2000

Des investissements autoroutiers de 124 millions

■ Les deux projets les plus importants concernent l'autoroute Ville-Marie et l'autoroute 40
■ Chevrette efface l'ardoise de 85 millions du métro

Le ministre des Transports, Guy Chevrette, a annoncé des travaux majeurs à l'autoroute Ville-Marie — ce qui aura le plus fort impact sur le trafic à long terme — et dans l'est de la métropole sur l'autoroute 40, la prolongation des travaux entrepris l'été dernier. Il y en a aussi pour Laval et pour Saint-Hubert, sans compter le prolongement de l'autoroute au nord du pont-tunnel Hippolyte-LaFontaine.

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Québec alloue 124 millions à ses projets autoroutiers aux quatre coins de Montréal pour l'exercice 1999-2000. Les deux montants les plus importants vont à la réfection de l'autoroute 40, des galeries d'Anjou au pont Charles-de-Gaulle, pour un montant de 34 millions, et à l'autoroute Ville-Marie, de l'échangeur Turcot au tunnel Ville-Marie, au coût de 33 millions.

Le ministre des Transports a également annoncé trois projets de décongestion, dans une catégorie intermédiaire du point de vue des coûts. Il s'agit de la prolongation de l'autoroute 25 vers le boulevard Henri-Bourassa pour 20 millions, de l'échangeur Concorde à Laval sur l'autoroute 15 pour une tranche de 17 millions, et enfin de l'autoroute 116 le long du chemin de fer à Saint-Hubert pour un montant de 12 millions. Aucun autre projet n'atteint les cinq millions.

Le saupoudrage de 16 autres investissements canalise 158 millions. On en arrive ainsi à 282 millions au total, un montant comparable à ce qui a été dépensé l'an dernier pour les routes de la région de Montréal. Il y aura des travaux de 3,2 millions à l'échangeur Cavendish de Côte-Vertu, de 3,3 millions au pont Honoré-Mercier. À Mirabel, on n'a prévu qu'un million.

La dette du métro à zéro

En fait, davantage d'argent va au transport en commun qu'au réseau routier en 1999-2000, soit 295 millions contre 282 millions. Le principal poste alloué au transport en commun va réduire à zéro la dette du métro, une charge qui traînait dans le décor depuis 1967. Le montant de 85 millions nettoie complètement l'ardoise, comme on a fait dans les hôpitaux. On efface également la dette des sociétés de transport.

Ensuite, le ministère de Guy Chevrette attribue 97 millions à l'achat

d'autobus et au paiement de Rénov' métro pour 26 escaliers mobiles. Mais le gagnant, c'est l'aide au transport adapté, qui obtient 24 millions. Il n'a pas été précisé si cela servira à un réseau parallèle de transport en commun.

Le ministre a fait savoir que la fluidité a été visée et que les grandes annonces restent à venir dès l'automne. «On se prépare à beaucoup plus que les 576 millions. C'est au plan de transport qu'on travaille, à des crédits additionnels», a expliqué Guy Chevrette.

Il a parlé de huit scénarios et mentionné qu'il a été question de 700 millions pour l'autoroute Métropolitaine,

de 500 millions pour l'autoroute 30 sur la Rive-Sud, et de 150 millions pour la conversion de la rue Notre-Dame en prolongement de l'autoroute Ville-Marie à l'est.

Fin des virages à gauche

Le ministre veut mettre fin aux virages à gauche sur la Métropolitaine à hauteur de l'Acadie et de Décarie et fermer des sorties. Il mentionne que certains demandent d'élargir la Métropolitaine de deux ou trois voies de chaque côté.

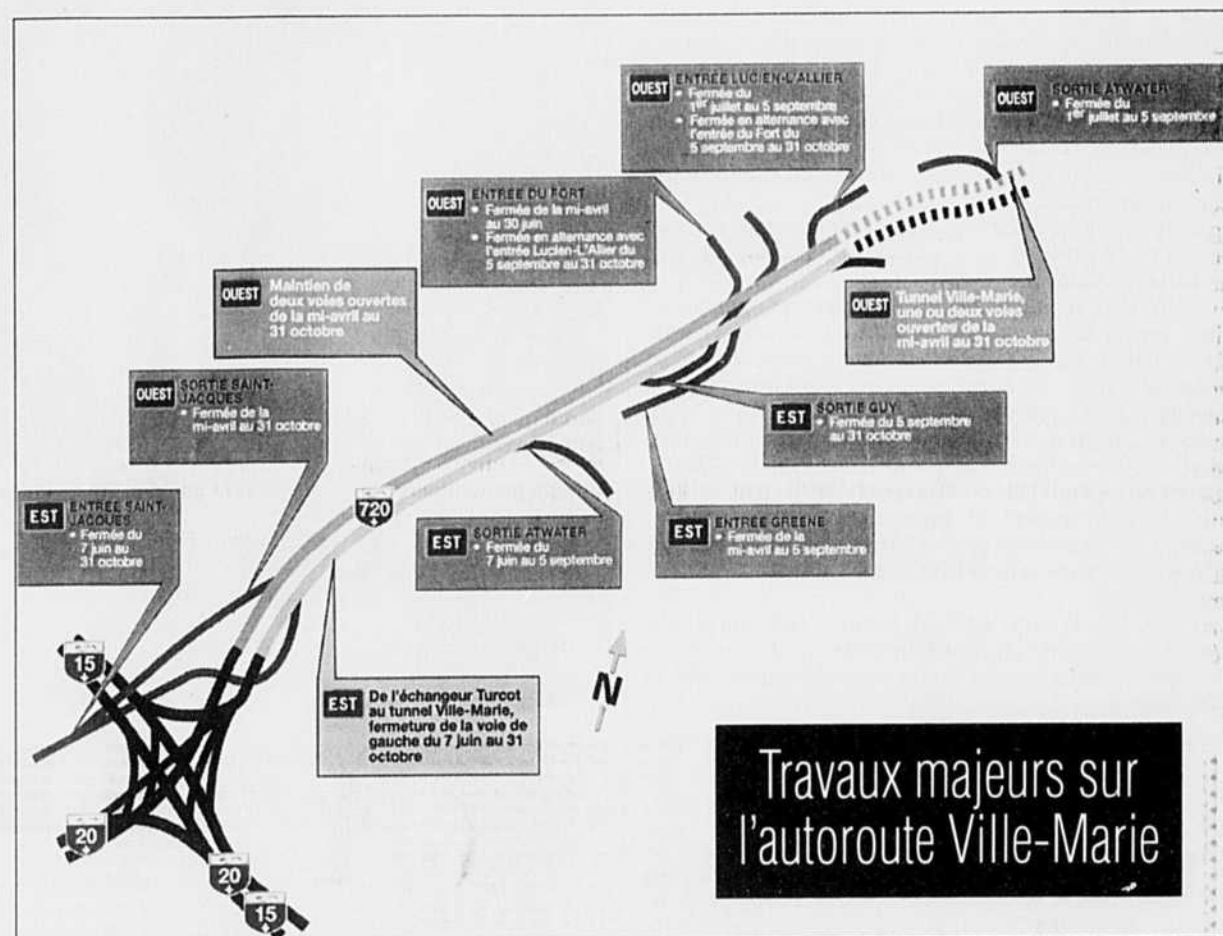
«On doit s'inscrire dans des forces d'imagination», dit le ministre. Celui-ci précise que le conseil des ministres va être saisi des scénarios en mai, à la suite de quoi les maires seront consultés. Le plan devrait être annoncé au début de l'automne.

En réponse au maire Paul Duce de Brossard, le ministre a déclaré qu'il est en faveur de l'autoroute 30 mais que celle-ci ne fera que réduire de 10 % le trafic de la Rive-Sud vers

Montréal, selon le projet actuel, alors que cette autoroute doit viser plus: «C'est clair que ça prend un autre axe est-ouest sur la Rive-Sud, et ça prend un plan quinquennal ou décennal», a dit Guy Chevrette.

Le ministre aimerait également acquiescer l'estacade près du pont Champlain pour désengorger le transport en commun. Il a fait savoir qu'il a signé la demande d'études pour le métro de Laval, ce qui va mener à l'étape des plans et devis.

Finalement, le plan qui s'achève au début de l'an 2000 fait état de 51 millions versés pour l'autoroute Ville-Marie sur trois ans, de 49 millions pour l'autoroute Métropolitaine sur deux ans, de 44 millions pour l'échangeur Concorde de Laval et de 37 millions pour l'autoroute 25 dans le prolongement du pont-tunnel sur la même période. Tels ont été les principaux montants consentis par le ministère des Transports dans la région de Montréal depuis 1997.



Travaux majeurs sur l'autoroute Ville-Marie

Réorganisation des structures municipales

Les maires de banlieue prennent les devants

Ils veulent ressusciter la défunte Commission de développement de la métropole

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Devant l'imminence d'une réorganisation des structures municipales de la région montréalaise, les maires de la banlieue de l'île prennent les devants et formulent une solution, question d'éviter de s'en faire imposer une.

Du coup, ils déterrent la Commission de développement de la métropole, morte-née l'année dernière. Comme lors des débats qui avaient suscité des tensions, sinon des déchirements, dans la région, l'Union des municipalités de banlieue de l'île de Montréal (UMB) souhaite que cet organisme soit décisionnel en matière de planification et d'aménagement du territoire, de développement économique, d'environnement et de transport.

Cette proposition semble être teintée de la crainte de voir le gouvernement du Québec s'engager dans une éventuelle fusion de municipalités sur l'île. Selon des renseignements dévoilés

récentement, le rapport de la commission Bédard sur la réforme de la fiscalité municipale recommanderait que l'île de Montréal soit divisée en trois municipalités plutôt que les 29 actuelles.

«Nous sommes le cœur de l'agglomération du Grand Montréal. [...] Mais en même temps, nous sommes les premières visées pour être sacrifiées», a déclaré hier le président de l'UMB et maire de Verdun, Georges Bossé, qui affirme que sa proposition n'est pas une réponse à la solution des fusions.

Cette volonté de construire le Grand Montréal découle des assises annuelles tenues la fin de semaine dernière par l'UMB, a expliqué M. Bossé. Les municipalités membres ont convenu de demander à Québec de mettre en place la nouvelle structure régionale, regroupant Laval, l'île de Montréal et la Rive-Sud, d'ici la fin de l'année.

Est-ce que cela signifie à court terme la disparition de la Communauté urbaine de Montréal? «La

CUM est un organisme de services. Alors, notre proposition en demande la révision, a indiqué M. Bossé. Par exemple, la STCUM n'a pas à être assujettie à la CUM.»

Quant à savoir quels bénéfices réels les contribuables de la région métropolitaine pourraient obtenir de ce chambardement, Georges Bossé dit que les économies ne sont pas l'objectif premier de la démarche. «Il s'agit de créer la concertation et d'offrir plus de services au même coût. On veut se battre contre l'étalement urbain. [...] Ce n'est pas nécessairement dans le compte de taxes que ça va se refléter», a-t-il reconnu.

L'UMB demande également que la fiscalité métropolitaine soit disso-

ciée des négociations devant conduire à un nouveau pacte fiscal entre les municipalités du Québec et le gouvernement. Or Montréal est au cœur du problème fiscal et il est peu probable que l'Union des municipalités du Québec, le seul interlocuteur reconnu par le gouvernement dans ces pourparlers, laisse tomber un aussi grand pan du dossier.

L'UMB soumettra dès cette semaine sa liste de propositions à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel. M. Bossé demandera une rencontre avec Mme Harel, tout comme il entend sensibiliser les partenaires municipaux à «l'urgence de travailler ensemble à bâtir le Grand Montréal».

INVITATION SPÉCIALE CATHÉDRALE MARIE-REINE-DU-MONDE

MERCREDI SAINT, le 31 mars à 20h, la Messe Chrismale sera présidée par M. le cardinal Jean-Claude Turcotte.

JEUDI SAINT, le 1^{er} avril à 20h, la messe de la Cène du Seigneur sera présidée par M^{re} Pierre Saint-Cyr, curé de la Cathédrale.

VENDREDI SAINT, le 2 avril à 15h, la méditation du Chemin de la Croix sera présidée par M. le cardinal Turcotte, assisté de M^{re} Saint-Cyr; à 17h, M^{re} Jude Saint-Antoine, évêque auxiliaire, présidera l'Office de la Passion.

SAMEDI SAINT, le 3 avril à 20h, M. le cardinal Jean-Claude Turcotte présidera la Veillée pascale.

DIMANCHE DE PÂQUES, le 4 avril à 11h, la messe de la Résurrection sera présidée par M^{re} Jude Saint-Antoine.

Information: 866-1661

ACCIDENTÉS DE LA ROUTE

M^{re} Janick PERREAULT
Denise GAUTHIER

Le guide pratique des accidentés de la route

Pour connaître vos droits et les faire reconnaître.

176 pages - 15 \$

Les Éditions GUÉRIN
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

LE DEVOIR

POLITIQUE

Restrictions à la mobilité
de la main-d'œuvre

Le Québec demande un délai à l'Ontario

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le premier ministre Lucien Bouchard inter-cédera auprès de son homologue Mike Harris pour défaire l'embâcle qui paralyse les négociations sur la mobilité transfrontalière de la main-d'œuvre.

L'Ontario menace d'imposer des restrictions sévères aux entrepreneurs québécois à compter du 1^{er} avril, une mesure qui risquerait de pousser au chômage les 6000 travailleurs de la construction de l'Outaouais.

M. Bouchard a rappelé qu'il avait signé avec Mike Harris, en 1996, l'entente que l'Ontario cherche à modifier à son avantage. Il a précisé que, «dans le feu de son application», il est normal qu'une entente aussi complexe soulève des litiges. Grosso modo, cette entente assure des exclusivités relatives aux travailleurs québécois et ontariens dans divers corps de métier.

La ministre du Travail, Diane Lemieux, a répété hier à l'Assemblée nationale que pour négocier, il faut être deux, mais que «l'Ontario ne bouge pas tandis que le Québec fait des compromis».

En cédant davantage de terrain, a-t-elle enchaîné, on mettrait «en péril le régime de classification que le Québec s'est donné au fil des ans».

La classification des travailleurs ontariens diffère de celle en vigueur au Québec. C'est particulièrement évident dans la construction. «Les Québécois n'apprécient pas qu'à partir de maintenant, il n'y ait plus de qualification leur donnant l'assurance que les travailleurs de la construction sont compétents», a ajouté Mme Lemieux.

Elle a fait savoir à son vis-à-vis Jim Flaherty que le Québec avait fait des concessions dans quinze métiers des secteurs du gaz et de l'huile. Il a fait de même pour les mécaniciens d'ascenseurs, les soudeurs et les grutiers. La réglementation québécoise a aussi été assouplie afin de permettre aux entrepreneurs ontariens venant au Québec d'utiliser leurs employés plutôt que des travailleurs québécois.

Le Québec s'est aussi engagé à déréglementer le transport en vrac à compter du 1^{er} janvier 2000 afin de faciliter le travail des camionneurs ontariens.

Mais l'Ontario oblige toujours les entrepreneurs québécois à verser un dépôt ou une garantie pour assurer le paiement de la taxe de vente ontarienne sur les matériaux de construction. Les sommes en jeu étant importantes, cela indispose les entrepreneurs québécois.

De plus, onze municipalités ontariennes imposent des barrières aux électriciens et aux plombiers québécois.

Québec ne veut pas de chicane et demande un délai d'un mois pour trouver une entente. Cela serait de nature à «diminuer les tensions improductives et à éviter l'escalade des contre-mesures», a écrit la ministre Lemieux au gouvernement Harris.

Le chef libéral Jean Charest a suggéré hier que la solution résiderait dans l'implantation d'une «zone tampon» où les réglementations ontariennes et québécoises seraient harmonisées.

Grande côte des Éboulements

Chevrette se dit libéré de l'engagement de Brassard

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Guy Chevrette tient à une modification de la grande côte des Éboulements mais s'estime libéré de l'engagement de son prédécesseur, le ministre Brassard, pour une route distincte surélevée dans un paysage patrimonial.

Le ministre a déclaré au *Devoir* hier que le contrat de voirie n'allait pas être alloué avant Pâques et que le conseil des ministres aurait d'abord à se prononcer sur la question. Cela ne saurait survenir avant deux semaines car il part en vacances.

Il a paru étonné quand on lui a mentionné que le projet à l'étude prévoit une route sur un talus de «400 pieds de large par 100 pieds de haut dans une gorge protégée et classée», la gorge de la rivière du Seigneur, classée par l'UNESCO, comme l'ont récemment rappelé les opposants. Ils tiendront d'ailleurs une conférence de presse à Québec ce matin à ce sujet.

À la conférence de presse tenue sur le rapport du coroner Malouin, le ministre délégué aux Transports, Jacques Baril, a déclaré qu'il était dangereux de descendre la grande côte des Éboulements en voyant le fleuve, ce qui en a effarouché plus d'un. Il est question d'un parapet «de cinq pieds de haut» au milieu de la route à double voie, avec de larges accotements.

Le ministre Chevrette paraît moins ferme que le ministre Brassard sur la nécessité du projet de la nouvelle route telle que dessinée par le ministère des Transports mais il estime que la grande côte ne saurait rester en l'état, qu'elle est trop prononcée et dangereuse.

Il semble donc que les opposants aient la possibilité de mettre de l'avant une nouvelle solution mitoyenne. Le ministre n'a pas l'intention de trancher cette question avant ses vacances.

Forêt boréale

Brassard dénonce la «thèse fausse» du film de Desjardins

Le ministre Jacques Brassard répondra aujourd'hui plus longuement aux interrogations soulevées par le film *L'Erreur boréale*. Toutefois, il n'est clairement pas d'accord avec la thèse défendue par le cinéaste et chanteur engagé Richard Desjardins.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Québec est déjà en consultation pour réviser la loi 150 sur les forêts et le gouvernement ne compte pas modifier sa démarche à cause du film de Richard Desjardins, *L'Erreur boréale*. Dans une entrevue diffusée à Télé-Québec lundi soir, le ministre des Ressources naturelles Jacques Brassard a dénoncé le film dont les prémisses, dit-il, ne sont pas fondées.

«La thèse centrale du film est fausse. La forêt boréale n'est pas menacée. Elle n'est pas saccagée. Elle est en bonne santé, exploitée et gérée correctement.»

M. Brassard a repris cette position hier à l'Assemblée nationale en réponse aux questions de l'opposition libérale. Contrairement aux propos du film, M. Brassard a expliqué que la forêt québécoise se régénère bien, soit naturel-

lement, soit par la voie du reboisement.

«On en plante quelque 100 millions d'arbres par année et le taux de survie est très élevé. Évidemment, quand on montre des parterres de coupe, ce n'est pas un tableau de Monet. Si on veut voir un tableau de Monet, on va au Musée des beaux-arts. [...] Mais il faut aussi voir une forêt en régénération. Une forêt reboisée, ça fait partie de la réalité.»

Le ministre Brassard attendra aujourd'hui afin de commenter plus à fond le film de Richard Desjardins. Hier soir, il consultait le caucus des députés du Parti québécois à ce sujet. Les commentaires variaient à l'entrée de la réunion. Certains se disaient inquiets, d'autres affirmaient que le gouvernement avait la situation en main. Le président du caucus péquiste François Gendron croit que le film, quoique basé sur un travail sérieux, se veut «caricatural» par moments.

Le ministre Brassard a dit s'inquiéter des retombées que peut avoir le film au Québec mais éventuellement aussi à l'étranger. Il a rappelé que la loi sur les forêts avait été adoptée en 1987, par le gouvernement libéral de Robert Bourassa, après de larges consultations. Ce processus de concertation auprès des intervenants a maintenant repris afin de réviser la loi.

«Rien ne se fait en cachette, a affirmé M. Brassard. [...] M. Desjardins ne le sait peut-être pas, mais un projet de loi

est toujours l'objet de nombreuses consultations.»

Le ministre des Ressources naturelles a ajouté que le processus de révision de la législation reste dans l'ordre des choses dix ans après son adoption. Si des amendements sont apportés, a toutefois précisé M. Brassard, l'économie générale de la loi 150 ne sera pas bouleversée, prévoit-il.

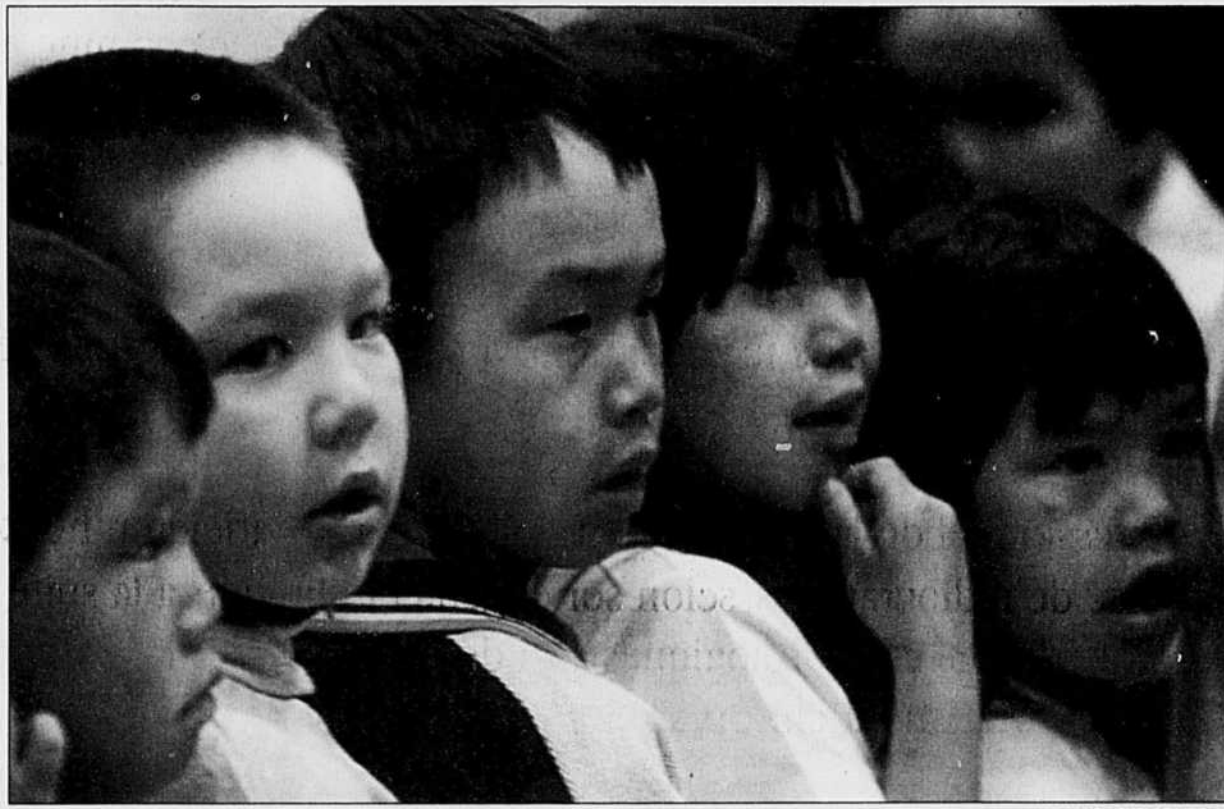
La critique libérale en cette matière, Nathalie Normandeau, accuse le gouvernement Bouchard d'être le «complice des coupes à blanc» des entrepreneurs forestiers en hypothéquant la gestion du patrimoine forestier québécois.

«Dans le film, on voit des choses préoccupantes», estime pour sa part le ministre de l'Environnement, Paul Bégin. Il ajoute toutefois qu'il a son mot à dire dans la révision de la loi et s'assurera qu'on tiendra compte de la nécessité d'assurer le «renouvellement des ressources».

M. Bégin a expliqué que des changements seront probablement nécessaires, notamment quant aux équipements utilisés dans la coupe du bois.

«Nous devons faire des prélèvements dans la forêt, nous devons avoir le souci de bien le faire. Nous avons probablement à améliorer les techniques que nous utilisons. Nous sommes en train de réviser ces méthodes et nous obtiendrons des résultats satisfaisants.»

Enfants du Nunavut



SHAUN BEST REUTERS

DE JEUNES Inuits assistaient, attentifs, à la cérémonie dévoilant la nouvelle pièce de 25 sous à l'effigie du Nunavut en présence du premier ministre Paul Okalik, hier, à Iqaluit. Le nouveau territoire canadien, où 25 000 personnes vivent sur une terre de plus de deux millions de kilomètres carrés, sera officiellement inauguré demain.

Les règles régissant les attelages de chiens

Les mushers se plaignent à Bouchard

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Pendant que le Québec se fait du capital touristique sur le plan international avec la traversée spectaculaire du Canada par le musher français Nicolas Vanier, les mushers ont décidé de se plaindre, auprès du premier ministre Lucien Bouchard, de l'ostracisme des institutions québécoises envers les attelages de chiens de traîneaux et leurs propriétaires.

Nicolas Vanier, qui devait être accompagné symboliquement par une traversée parallèle du Québec par quelques-uns des meilleurs attelages québécois, a d'ailleurs personnellement signé la lettre envoyée au premier ministre par ses confrères québécois. Cette traversée parallèle n'a finalement pas pu être réalisée parce que des attelages ont été expulsés des sentiers de motoneige à certains endroits, même s'ils constituaient les seuls corridors utilisables, et que la direction du parc du Mont-Tremblant leur a refusé le passage, adoptant une politique moins souple encore que la Chine face aux aéroliers suisses...

Le mot *musher* désigne partout le conducteur d'un attelage de chiens de traîneaux: l'expression, qui remonterait à l'époque du Klondike, proviendrait d'une déformation du mot français «marcheur», qui désignait autrefois celui qui battait en raquette la piste devant ses chiens.

Les mushers d'ici se plaignent de ce que leurs attelages, tout comme les autres chiens d'ailleurs, ne soient pas encore acceptés dans les réserves fauniques et les parcs provinciaux, un ostracisme qui a disparu à peu près partout aux États-Unis et au Canada. Une famille québécoise sur trois, précise la lettre, serait ainsi privée d'accès aux territoires publics les plus intéressants de la province, sans

compter les touristes qui évitent d'y mettre les pieds pour la même raison. De plus, ajoute la lettre collective, comment expliquer que des règlements municipaux interdisent à peu près partout au Québec la possession de plus de deux chiens en zone résidentielle sans tenir compte des droits acquis des premiers occupants du lieu?

À Saint-Jean-de-Matha, récemment, la municipalité a négocié comme règlement hors cour pour une série d'amendes à son règlement sur le bruit le démenagement pur et simple d'un propriétaire de meute, qui vivait éloigné de tous au fond d'un rang jusqu'à ce qu'un promoteur vienne construire une série de maisons à côté de chez lui. D'où plaintes et démenagement forcé...

Les propriétaires d'attelages se plaignent aussi de n'avoir pas accès en pharmacie aux vaccins pour leur chiens, comme aux États-Unis, ce qui rend souvent prohibitif les traitements préventifs. Ils se demandent par ailleurs pourquoi ils doivent acheter une licence municipale pour chacune de leurs bêtes, ce que les municipalités n'exigent pas, disent-ils, pour les vaches, porcs et chèvres!

Enfin, malgré le peu d'accidents en traîneau, ils ne comprennent pas pourquoi il en coûte si cher d'assurer leurs attelages lorsqu'ils font de l'écotourisme pour les Européens — les Québécois préfèrent les sièges chauffants des motoneiges... — alors que c'est plutôt du côté des motoneigistes qu'il faut chercher les chauffards...

En plus de demander «d'élargir l'accès des chiens aux parcs publics et aux sentiers de motoneige» — qui ont été construits en grande partie grâce à des fonds publics —, les propriétaires de chiens de traîneaux demandent à Québec de créer un «comité de régularisation sur la question canine» et d'affecter des fonds à ce loisir moins polluant que ceux subventionnés par Québec, d'autant plus qu'il est en train de devenir une «vitrine» du Québec à l'étranger.

EN BREF

Le projet constitutionnel du PLQ

(Le Devoir) — Critique libérale en matière constitutionnelle, le professeur Benoît Pelletier se dit déterminé à fournir au PLQ un programme constitutionnel qui satisfasse à la fois son chef et les Québécois. À son retour du congrès pascal, il nommera les membres du comité qui aura pour mandat de procéder à la mise à jour du vieux programme intitulé *Reconnaissance et interdépendance*, légué par Daniel Johnson. Un ouvrage qui n'a pas été d'une grande utilité aux libéraux lors de la dernière campagne électorale. S'il faut en croire M. Pelletier, le PLQ est maintenant tenté par «un fédéralisme de collaboration», un fédéralisme qui favoriserait l'asymétrie et des accommodements particuliers pour le Québec. À son avis, aussi longtemps que le fédéral n'aura pas reconnu de manière plus explicite le caractère distinct du Québec, l'équilibre demeurera fragile.

Un ombudsman des services financiers?

Ottawa (PC) — Les consommateurs pourraient bientôt avoir quelqu'un qui défendra leurs intérêts lorsqu'ils auront à se plaindre de banques, de compagnies d'assurances ou de fiducies. Des sources gouvernementales affirment que le ministère des Finances songe à créer un poste d'ombudsman des services financiers. Un document d'orientation à cet effet sera rendu public à la fin de l'actuelle session parlementaire, ont fait savoir ces mêmes sources hier. Refusant d'être identifiées, ces sources disent que le ministre des Finances, Paul Martin, doit encore donner son accord au contenu du document. Mais la création d'un poste d'ombudsman fédéral pour les institutions relevant du gouvernement fédéral est une quasi-certitude, disent ces fonctionnaires. L'Association des banquiers canadiens finance présentement un poste d'ombudsman chargé d'entendre les plaintes des consommateurs. Mais les fonctionnaires sont d'accord avec les conclusions d'un groupe de travail fédéral qui recommandait l'institution d'un poste d'ombudsman indépendant. Ils font également leur la conclusion du groupe de travail selon laquelle l'ombudsman de l'industrie bancaire est à peu près inconnu des consommateurs. Au sein du ministère des Finances, on est de plus en plus convaincu que des questions comme les ventes liées ne devraient pas être traitées par une personne dont le salaire dépend de l'industrie bancaire. Ce type de ventes consiste à offrir au client un produit à condition qu'il en achète un autre, comme un taux hypothécaire spécial s'il transfère toutes ses transactions bancaires à cette banque. Jim Peterson, secrétaire d'État pour les institutions financières, a déjà reçu des plaintes au sujet de l'actuel système de traitement des plaintes.

Succès de l'inforoute francophone

Québec (PC) — Le programme d'inforoute francophone mis en place par les pays de langue française a connu un franc succès, a indiqué hier Roger Dehaybe, administrateur de l'Agence intergouvernementale de la francophonie. De passage à Québec où il prenait la parole devant la Société des relations internationales, M. Dehaybe a indiqué que plus de 300 projets reliés à la promotion du français sur l'autoroute de l'information avaient été reçus par l'Agence en 1998. Ils provenaient de 35 pays différents. Seulement 45 d'entre eux ont pu être retenus, car le budget de ce programme n'est que de cinq millions de dollars. Pour 1999, déjà 200 projets ont été reçus. Le budget de ce programme cette année est de 7,5 millions. Parmi les autres projets de l'Agence, M. Dehaybe a mis de l'avant la création d'une «radio numérique française» à travers un réseau de 50 radios rurales et à travers les quelque 150 Centres de lecture et d'animation culturelle répandus notamment dans les pays d'Afrique francophone.

spécial

Publié le samedi 10 avril 1999

LE DEVOIR

Tombée publicitaire le jeudi 1^{er} avril 1999

Le bogue de l'an 2000

840 000 QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS CONSULTENT UN DOCTEUR EN CHIROPRATIQUE CHAQUE ANNÉE!

Pourquoi? Parce qu'ils sont efficaces et sécuritaires!

Au cours des derniers mois, les médias ont fait écho à des perceptions erronées concernant le domaine de la science chiropratique.

- Le contenu de la formation chiropratique a été reconnu par la C.R.E.P.U.Q. (Conférence des recteurs et principaux d'université du Québec) comme étant une science de la santé de niveau universitaire lors de la création par le Gouvernement du Québec du programme de doctorat en chiropratique à l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- Les chiropraticiens reçoivent une formation universitaire de 245 crédits, répartis sur 5 ans, tout comme leurs collègues médecins.
- En tant que professionnel de la santé responsable, le chiropraticien n'hésite pas à recourir à la prise de radiographies, selon son jugement clinique, à la suite d'examens physiques, orthopédiques et neurologiques afin de déterminer s'il y a indication ou non-indication d'un traitement chiropratique.
- La recherche en science chiropratique existe depuis plusieurs années dans les milieux universitaires, à travers le monde. D'ailleurs, le prochain congrès du Consortium canadien de recherche chiropratique aura lieu à l'Université du Québec à Trois-Rivières en l'an 2000. Plus de 150 chercheurs internationaux de différentes disciplines scientifiques se réuniront pour présenter à la population scientifique les résultats de leurs recherches.
- Devant les résultats positifs de nombreuses recherches, le Conseil de recherche médicale du Canada (C.R.M.) a décidé d'établir un programme de subvention de recherches en chiropratique au Canada.
- Selon un sondage effectué par la firme Léger et Léger, 41 % de la population a déjà consulté un chiropraticien, et 12% le consulte annuellement.
- Selon un autre sondage effectué par la Maison ÉCHO Sondage, 93 % des gens ont considéré les soins reçus comme efficaces et 95 % d'entre eux se disent prêts à recommander leur chiropraticien à un ami.
- Pour toutes ces raisons, 840 000 Québécoises et Québécois consultent un docteur en chiropratique chaque année !



LE MONDE

Lépénistes
contre mégrétistes

Bataille juridique pour le nom du FN

REUTERS

Paris — La bataille interne au Front national s'est poursuivie hier au Tribunal de grande instance de Paris où lepénistes et mégrétistes se sont à nouveau disputé le nom et les actifs du parti d'extrême droite. La première chambre civile a mis sa décision en délibéré au 11 mai.

Elle devra déterminer lequel des deux groupes gardera le nom «Front national» et, ainsi, tout ce qui s'y attache: usage du logo, du fichier des adhérents, du siège de Saint-Cloud, des comptes bancaires et du financement public — 41 millions de francs par an actuellement. L'affrontement dure depuis décembre dernier, quand le président Jean-Marie Le Pen avait exclu du parti Bruno Mégret et ses amis.

Bruno Mégret a répliqué en se faisant élire président du «Front national-Mouvement national» lors d'un congrès à Marignane (Bouches-du-Rhône), les 23 et 24 janvier derniers. Pourtant, les deux groupes ne forment pas juridiquement deux associations distinctes. Jean-Marie Le Pen, qui a saisi la justice, demande l'annulation du congrès de Marignane dont la convocation était, selon lui, irrégulière. Pour lui, le tribunal devrait confirmer que lui et ses amis ont toujours toute autorité sur le parti.

«Il y a un dommage au regard de l'histoire [...] Le quatrième parti de France se trouve de fait de quelques individus dans l'impossibilité d'exercer ses activités», a dit son avocat, Michel Lavolette-Slanska, qui a demandé l'exécution provisoire du jugement, c'est-à-dire même en cas d'appel.

En effet, dans l'attente d'un jugement, le FN et le FN-MN n'ont plus libre accès à l'ensemble des comptes bancaires, le financement public est suspendu et le statut du siège de Saint-Cloud est incertain. Cet état de fait risque de subsister plusieurs années en cas d'appel et de pourvoi en cassation.

Bruno Mégret estime avoir «déposé» régulièrement son rival puisque le congrès de Marignane aurait été tenu conformément aux statuts du parti, c'est-à-dire avec les signatures, selon lui, de plus de 13 000 adhérents.

Son avocat, Georges-Alain Crevon, a estimé que le congrès de Marignane était une victoire de la «démocratie» interne et fustige les pratiques autoritaires de Jean-Marie Le Pen. Il a toutefois insisté au tribunal de nommer un mandataire pour convoquer un congrès qui confirmerait les décisions de Marignane.

Les autres procédures relatives à la guerre entre mégrétistes et lepénistes, relatives aux comptes bancaires et au siège de Saint-Cloud, sont en instance en attendant le jugement de Paris.

Des anciens du mouvement de résistance «Front national» pendant la Seconde Guerre mondiale ont demandé au tribunal de mettre tout le monde d'accord en leur rendant la jouissance exclusive du nom.

PARAGUAY

Asunción critique l'impunité accordée à Oviedo et Cubas

REUTERS

Asunción — Le nouveau gouvernement paraguayen, qui a prêté serment hier, est opposé aux décisions des autorités brésiliennes et argentines d'accorder l'asile politique à l'ex-président Raul Cubas et à son mentor politique, l'ex-général Lino Oviedo, tous deux soupçonnés d'avoir commandité l'assassinat du vice-président du Paraguay la semaine dernière.

«Le tollé est général. La société exige la fin de l'impunité», a déclaré à Reuters le ministre des Affaires étrangères, Miguel Abdon Saguier, juste avant de prêter serment. «La démocratie doit être basée sur la justice», a affirmé pour sa part le nouveau président du Sénat paraguayen, Juan Carlos Galaverna. «Nous devons ramener [Cubas au Paraguay] pour le juger», a-t-il ajouté.

Cubas a démissionné dimanche alors qu'il faisait l'objet d'une procédure de destitution entamée par le Parlement. Le Brésil, qui abrite déjà l'ancien dictateur paraguayen Alfredo Stroessner, a envoyé un avion le chercher lundi et lui a accordé l'asile politique. Cubas s'est réfugié dans l'État de Santa Catarina, où il possède une résidence.

Cubas s'est enfilé après une semaine de violentes manifestations, déclenchées par l'assassinat en pleine rue, mardi dernier, du vice-président Luis María Argana. Six personnes ont été tuées au cours de ces violences et plus de 200 autres ont été blessées.

L'ex-chef de l'état-major paraguayen, le général Lino Oviedo, a trouvé refuge en Argentine qui, en vertu d'un traité de 1889 entre les deux pays, lui a accordé lundi l'asile politique. Considéré comme la tête pensante du régime Cubas, Oviedo a été condamné en 1996 pour tentative de putsch. Il a été libéré par Cubas trois jours après la prestation de serment de ce dernier, en août 1998.

«La position de ce gouvernement est claire: il faut que l'impunité cesse», a expliqué le procureur général du Paraguay, Jorge Vasconcellos. «Nous allons combattre, devant les tribunaux argentins, les arguments présentés par Oviedo pour justifier sa demande d'asile politique», a-t-il ajouté.

Oviedo, dont l'épouse est argentine et possède un ranch dans le nord du pays, est un proche de Carlos Menem, le président argentin.

EN BREF

«Maladie du légionnaire»: 20 morts

La Haye (AFP) — Un vingtième décès lié à une épidémie de la «maladie du légionnaire» a été enregistré aux Pays-Bas, a indiqué hier à La Haye le ministère de la Santé. La «maladie du légionnaire» a été diagnostiquée de manière certaine sur treize des vingt morts, la cause des autres décès nécessitant encore des analyses, a-t-on précisé de même source. Sur un total de 231 personnes tombées malades d'une infection des poumons après avoir visité une grande exposition florale, Flora, en février à Bovenkarspel, 106 ont été de manière sûre contaminées par la bactérie responsable de la «maladie du légionnaire». Selon les résultats préliminaires d'une enquête menée par le ministère, le foyer de l'infection aurait été un «bain à bulles», attraction installée à proximité immédiate de l'exposition florale.

Comme d'autres pays de l'OTAN, le Canada a réagi hier à l'aggravation de la situation humanitaire au Kosovo et dans les pays voisins en offrant une aide accrue et l'envoi de six autres bombardiers.

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le Canada a offert une première réponse à la crise humanitaire qui sévit au Kosovo et dans les pays limitrophes. Il a annoncé hier qu'il débloquerait dix millions de dollars additionnels en aide humanitaire et qu'il répondrait favorablement aux demandes éventuelles du Programme alimentaire mondial.

Ottawa va aussi accroître son effort militaire. Le ministre de la Défense, Art Eggleton, a confirmé en conférence de presse que le Canada avait acquiescé à la demande de l'Alliance atlantique de fournir six avions CF-18 supplémentaires.

«L'accélération du nettoyage ethnique au cours des deux ou trois derniers jours exige que nous accélérions nos propres efforts», a indiqué en fin de journée le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, pour cette approche en deux temps.

Environ la moitié des dix millions sera versée au Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies pour les opérations qu'il coordonne dans la région des Balkans. Le reste des fonds sera distribué par l'entremise de CARE, de l'UNICEF et de la Croix-Rouge en plus de servir immédiatement à l'achat, au Canada, de produits de première nécessité, comme des aliments, des abris et des médicaments.

Des avions Airbus et Hercules de l'armée canadienne vont assurer la livraison des secours. Ils ont été mis à la disposition de l'ACDI dès hier soir mais on ignorait, en après-midi, quand aurait lieu la première livraison et quelle en serait la nature.

Le Canada attendra avant d'envoyer de l'aide alimentaire. Pour l'instant, le Programme alimentaire mondial a des réserves suffisantes pour tenir entre une et deux semaines, a indiqué, au moment de l'annonce hier, la ministre de la Coopération internationale, Diane Marleau. Elle prévoit toutefois que le PAM aura, après cette période, besoin de ressources supplémentaires, ce que le Canada est disposé à offrir.

Les dix millions s'ajoutent aux 3,18 millions qu'Ottawa avait déjà débloqués pour venir en aide aux personnes déplacées depuis un an sur le territoire même du Kosovo. Cependant, depuis le début des bombardements, toutes les organisations internationales se sont retirées, a confirmé Mme Marleau. Le Haut-Commissariat aux réfugiés poursuit toutefois ses activités dans les pays voisins.

Le drame que vivent les Kosovars albanais s'aggrave chaque jour mais son ampleur exacte demeure difficile à



Lloyd Axworthy

évaluer. Mme Marleau a indiqué que 25 % de la population kosovare a été déplacée jusqu'à présent, soit 567 000 personnes. Ce chiffre inclut toutefois les 275 000 personnes déplacées sur le territoire même du Kosovo avant le début des bombardements. Personne n'est cependant capable de dire si certaines de ces personnes se sont, depuis, réfugiées dans un pays voisin.

«Spectacle horridant»
Le ministre Axworthy a pour sa part dénoncé les atrocités commises par les forces armées yougoslaves au Kosovo, les qualifiant de «spectacle horridant qui choque tout le monde». Sensible aux critiques disant que l'aggravation de la crise est attribuable aux bombardements dont les conséquences ont été sous-évaluées par l'OTAN, M. Axworthy a répété que cette «campagne planifiée» et les mouvements de population qu'elle a provoqués ont commencé avant l'opération de l'Alliance atlantique. «Il est important de souligner que le plus grand nombre de personnes déplacées l'ont été avant l'action du 24 mars», a-t-il soutenu.

Il a par ailleurs tenu à montrer qu'il ne ménageait pas ses efforts dans ce dossier. Il a réitéré l'appui du Canada pour toute initiative devant permettre d'accumuler des preuves sur les atrocités commises et de traduire les responsables devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

M. Axworthy a aussi fait état d'autres démarches qu'il a entreprises pour seconder les pays les plus touchés. L'effet déstabilisant que la crise a sur ces pays doit être contré, a-t-il noté, en leur offrant une aide rapide et des garanties en matière de sécurité et de stabilité économique.

Il a par ailleurs discuté avec le ministre des Finances, Paul Martin, pour qu'il intervienne auprès des institutions financières internationales dans le but d'alléger ou de reporter les dettes de l'Albanie et de la Macédoine.

M. Axworthy et ses deux collègues doivent participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

Ottawa réagit au drame kosovar

Le Canada va débloquer dix millions additionnels en aide humanitaire et intensifier sa participation aux opérations aériennes contre la Yougoslavie



évaluer. Mme Marleau a indiqué que 25 % de la population kosovare a été déplacée jusqu'à présent, soit 567 000 personnes. Ce chiffre inclut toutefois les 275 000 personnes déplacées sur le territoire même du Kosovo avant le début des bombardements. Personne n'est cependant capable de dire si certaines de ces personnes se sont, depuis, réfugiées dans un pays voisin.

«Spectacle horridant»
Le ministre Axworthy a pour sa part dénoncé les atrocités commises par les forces armées yougoslaves au Kosovo, les qualifiant de «spectacle horridant qui choque tout le monde». Sensible aux critiques disant que l'aggravation de la crise est attribuable aux bombardements dont les conséquences ont été sous-évaluées par l'OTAN, M. Axworthy a répété que cette «campagne planifiée» et les mouvements de population qu'elle a provoqués ont commencé avant l'opération de l'Alliance atlantique. «Il est important de souligner que le plus grand nombre de personnes déplacées l'ont été avant l'action du 24 mars», a-t-il soutenu.

Il a par ailleurs tenu à montrer qu'il ne ménageait pas ses efforts dans ce dossier. Il a réitéré l'appui du Canada pour toute initiative devant permettre d'accumuler des preuves sur les atrocités commises et de traduire les responsables devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

M. Axworthy a aussi fait état d'autres démarches qu'il a entreprises pour seconder les pays les plus touchés. L'effet déstabilisant que la crise a sur ces pays doit être contré, a-t-il noté, en leur offrant une aide rapide et des garanties en matière de sécurité et de stabilité économique.

Il a par ailleurs discuté avec le ministre des Finances, Paul Martin, pour qu'il intervienne auprès des institutions financières internationales dans le but d'alléger ou de reporter les dettes de l'Albanie et de la Macédoine.

M. Axworthy et ses deux collègues doivent participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

participer ce matin à une session conjointe des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Cette réunion spéciale de

ITALIE

Les raids ébranlent la coalition

REUTERS

Rome — Les frappes aériennes de l'OTAN en Yougoslavie mettent à mal la coalition gouvernementale de centre-gauche italienne dirigée par le président du Conseil, Massimo D'Alema.

Une déclaration, lundi soir à la télévision, du ministre de la Défense, Carlo Scognamiglio, membre du petit parti centriste de l'UDR, selon lequel des avions italiens pourraient participer aux raids, a déclenché la polémique.

Pour les communistes du PDCL, qui ont lancé l'idée d'une trêve pascale des bombardements, ces propos sont «déconcertants».

Le PDCL, qui compte deux ministres, est résolument hostile aux frappes mais il n'a pas mis jusqu'ici à exécution sa menace de quitter le gouvernement en cas de participation active des forces italiennes aux bombardements alliés.

Le chef de file de l'UDR, l'ancien président du Conseil Francesco Cossiga, a exigé que D'Alema vole au secours de son ministre de la Défense attaqué, sous peine de retirer Scognamiglio du gouvernement.

Au cas où Cossiga mette à exécution sa menace et soit suivi par ses amis politiques, le gouvernement de coalition pourrait perdre sa majorité à la Chambre des députés.

«Le lynchage»

«Si le lynchage de Scognamiglio n'arrête pas, cela pourrait menacer notre place et notre loyauté envers ce gouvernement», a dit M. Cossiga aux journalistes. «C'est de plus en plus évident que la solidarité et la cohésion de la majorité [...] deviennent, au fil des heures, moins compatibles avec notre rôle dans les opérations militaires de l'OTAN.»

Jusqu'à lundi, le gouvernement de Rome avait souligné que le principal rôle des 42 avions italiens impliqués dans les opérations de l'Alliance atlantique se bornait à protéger l'espace aérien national.

C'est des bases italiennes que le plus gros de l'armée aérienne frappant la Yougoslavie décolle.

A en croire une indiscretion de l'hebdomadaire Panorama, les Tornado italiens basés à San Damiano, dans le nord de la péninsule, auraient joué un rôle actif dans les bombardements de la semaine passée.

Mirel Bran

LE MONDE

RWANDA

Élections locales à la satisfaction des autorités

L'ancien premier ministre y voit une mascarade

AGENCE FRANCE-PRESSE

Kigali — Les autorités rwandaises se sont déclarées hier satisfaites du taux de participation et des résultats des premières élections, au niveau local, depuis le génocide de 1994.

Les Rwandais ont participé massivement, malgré la pluie, à ces élections, qui ont débuté lundi et vont s'achever aujourd'hui, pour élire les conseillers des cellules et des secteurs, les deux échelons les plus bas de l'administration. «Les élections ne sont pas encore terminées, mais le bilan partiel est très positif [...], le taux de participation dépasse tout ce que l'on espérait», a déclaré à l'AFP par téléphone le ministre de l'Administration du territoire, Désiré Nyandwi.

Le taux de participation s'élève en moyenne à 95 %. Dans certaines préfectures, le taux de participation a même dépassé les 100 %, car nombre d'électeurs qui ne s'étaient pas inscrits sur les listes se sont présentés pour voter, a-t-il ajouté. «Ces élections sont un bon début, a lancé le ministre à la présidence chargée des relations institutionnelles, Anastase Gasana. Tout s'est bien passé et je pense qu'on a dépassé la division ethnique». «Le système va être à l'essai pendant deux ans. Ensuite, viendront les élections législatives et présidentielle», a-t-il ajouté sans préciser de dates.

A Ruhengeri et Gisenyi, les deux préfectures les plus touchées en 1998 par la rébellion extrémiste hutu rwandaise, «des élections continuent même si certains électeurs se sont plaints que les dirigeants religieux n'aient pas participé au

vote», a ajouté la radio. Seul incident rapporté, une femme, d'abord élue dans une cellule de Byumba, a été révoquée par ses concitoyens qui l'accusaient «de ne pas être honnête et d'avoir caché chez elle l'année dernière» des rebelles hutus. Dans la préfecture de Kibuye (ouest), la plus isolée du pays, parce qu'elle n'est pas reliée à Kigali par une route goudronnée et l'une des plus touchée par le génocide de 1994, un record de participation a été atteint, selon les autorités.

Tous les Rwandais âgés de 18 ans au moins, soit environ 40 % des 7,5 millions d'habitants, sont appelés à voter. Les cellules regroupent 50 familles dans les campagnes et les habitants d'un quartier dans les villes, et les secteurs plusieurs cellules. Aucune campagne électorale n'a précédé le scrutin et les candidats ne représentent pas de parti politique et n'affichent pas leur appartenance ethnique. Les électeurs, rassemblés dans des lieux publics, doivent montrer du doigt les personnes leur paraissant devoir se porter candidates, puis se placer en file derrière le candidat de leur choix. Ce scrutin est le premier organisé depuis l'arrivée au pouvoir du Front patriotique rwandais (FPR, ancienne rébellion tutsie), après le génocide qui a fait plus de 500 000 morts parmi la minorité tutsie et les Hutus modérés au printemps 1994.

L'ancien premier ministre rwandais Faustin Twagiramungu a qualifié ce scrutin «d'escroquerie politique» et de «mascarade» destinée à «donner l'illusion d'un régime démocratique». L'ancien premier ministre, en poste de juillet 1994 à août 1995, vit en exil en Belgique.

L'ex-officier rwandais accusé du meurtre de Belges est ré-arrêté par le TPIR

REUTERS

Dar es Salaam — Le ministre tanzanien de la Justice, Bakari Mwapachu, a annoncé que Bernard Ntuyahaga, ancien officier rwandais accusé d'avoir ordonné le meurtre de 10 Casques bleus belges en 1994 avait été arrêté lundi soir à Dar es Salaam, quelques heures seulement après avoir été remis en liberté par le Tribunal pénal international (TPIR) sur le Rwanda.

Le ministère de la Justice belge avait menacé lundi de mettre un terme à sa collaboration avec le TPIR après la libération de l'ex-major rwandais à la suite de l'abandon de toutes les charges pesant sur lui. Le ministre estimait en effet que le TPIR avait manqué de discernement en choisissant de ne pas pour-

suivre Ntuyahaga et en le libérant inopinément sans prévenir les autorités tanzaniennes. «Nous ne voulions pas donner l'impression que nous le remettons à un gouvernement en particulier», s'était justifié le tribunal.

Le ministre tanzanien de la Justice a indiqué que Ntuyahaga, qui a vainement demandé l'asile politique à une ambassade occidentale, était détenu pour violation de la législation sur le séjour des étrangers et que la décision de l'extrader éventuellement vers la Belgique ou le Rwanda était encore à l'étude. Le Rwanda la recherche pour le meurtre d'Agathe Uwilingiyimana, la femme qui dirigeait le gouvernement rwandais à l'époque du déclenchement du génocide des extrémistes hutus contre les Tutsis en 1994.

ISRAËL

La magie du «sorcier» n'opère plus

La campagne de Benjamin Nétanyahou bat de l'aile, contrairement à celle de son adversaire travailliste, Ehoud Barak

GEORGES MARION
LE MONDE

Jérusalem — Le «sorcier» Nétanyahou aurait-il perdu la main? Quasi hypnotisés par sa légendaire habileté, ses adversaires politiques n'arrivent pas à s'en convaincre, persuadés que l'homme est capable de tourner à son avantage les situations les plus scabreuses. Mais les faits sont là: rien de ce que M. Nétanyahou a entrepris ces dernières semaines ne lui a réussi. Au point que l'inquiétude commence à gagner les rangs du Likoud, son parti, dont les dirigeants s'inquiètent d'une campagne qui ne décolle pas, alors que celle d'Ehoud Barak, l'adversaire travailliste du premier ministre, est bien lancée.

Samedi 27 mars, les trente premiers candidats de la liste du Likoud se sont réunis de toute urgence autour d'Arthur Finkelstein, le conseiller électoral américain de M. Nétanyahou, pour lui faire part de leur désarroi. Les décisions prises n'ont pas été rendues publiques, mais la presse, unanime, croit savoir que les aspirants députés se seraient plaints de la tentation du premier ministre de privilégier sa propre réélection, au détriment de celles des candidats de son parti.

Le reproche n'est pas vain: M. Nétanyahou, dont le sort politique dépend d'un scrutin comparable à celui qui règle l'élection présidentielle française, paraît surtout préoccupé de renforcer son image personnelle. La semaine dernière, il était en Russie, en Ukraine et en Géorgie, voyage interprété par certains comme une démarche destinée à attirer les voix des électeurs d'origine russe. Mais le voyage dans l'ex-Union soviétique est tombé à plat, éclipsé par le déplacement de M. Arafat à Washington.

Contrairement à M. Nétanyahou, qui, de notoriété publique, est *persona non grata* à la Maison Blanche, le président de l'Autorité palestinienne y était reçu pour la troisième fois depuis la signature des accords de Wye River, en octobre 1998. S'il n'y a pas encore obtenu la reconnaissance formelle de son droit à proclamer l'Etat palestinien, de nombreux responsables israéliens redoutent que ce ne soit plus désormais qu'une question de temps. Le plus important quotidien d'Israël, *Yediot Aharonot*, affirmait, le 28 mars, que la récente reconnaissance européenne du droit à l'autodétermination du peuple palestinien a été faite en connivence avec les Etats-Unis.

Bilan social

Ces derniers auraient promis qu'en échange d'un report au 1^{er} janvier 2000 de la proclamation de l'Etat palestinien — initialement prévue le 4 mai 1999 —, Washington agirait pour qu'aboutissent les négociations de paix israélo-palestiniennes. Ces informations, convergentes avec les déclarations faites au *Monde* par le ministre palestinien de la coopération internationale, Nabil Chaah, soulignent l'isolement diplomatique d'Israël, dont des commentateurs israéliens rendent M. Nétanyahou responsable.

Ces manœuvres diplomatiques n'auront qu'un impact limité sur le choix des électeurs. Mais d'autres dossiers ne sont guère avanta-

geux pour le premier ministre. Ce dernier comptait relancer la campagne sur Jérusalem, qui lui avait si bien réussi lors des élections de 1996, lorsqu'il avait accusé son adversaire travailliste de vouloir partager avec les Palestiniens une ville déclarée unilatéralement capitale «indivisible» d'Israël. «Sous mon mandat, se vantait-il, l'OLP a été contrainte de réduire ses activités à Jérusalem-Est.» Las, le quotidien de centre gauche *Haaretz* vient de publier un rapport officiel disant exactement l'inverse. Attribué aux services secrets israéliens, le document, dont l'authenticité n'a pas été démentie, reconnaît que Jérusalem-Est, où vivent les 200 000 habitants arabes de la ville, échappe en grande partie à l'autorité israélienne, remplacée par l'Autorité palestinienne. Celle-ci y chapeaute de nombreuses structures, tels une caisse maladie où sont déjà inscrites quelque 15 000 personnes, un réseau d'écoles et des institutions, académiques ou politiques.

La tendance est si prononcée que, par souci de réaffirmer la souveraineté israélienne sur toute la ville, le gouvernement, pour la première fois depuis la fondation de l'Etat en 1948, a tenu un conseil des ministres dans les locaux de la municipalité. Le conseil a voté une rallonge financière destinée, notamment, à combler le déficit d'équipements et de services de la partie arabe de la ville. Plus discrètement, le Likoud a décidé de se concentrer sur les autres «réussites» du gouvernement Nétanyahou. Si ce dernier peut se prévaloir de quelques succès en matière de lutte contre le terrorisme, grâce aussi à la collaboration des services de sécurité palestiniens, il peut difficilement chanter victoire sur son bilan social. Pour la seconde fois en six mois, quelque 400 000 ouvriers et employés



«Un leader fort pour un peuple fort»

du secteur public se sont mis en grève pendant plusieurs jours pour réclamer des augmentations de salaire, alors que l'économie israélienne, en pleine récession, connaît un taux de chômage (8,6 %) inconnu sous les gouvernements précédents. La grève a pris fin lundi.

La fille d'Yitzhak Rabin se présente à la Knesset

Tel Aviv — Dalia Rabin-Pelossof, fille unique de l'ancien Premier ministre Yitzhak Rabin, assassiné fin 1995 par un jeune extrémiste juif, a annoncé mardi qu'elle se présentait aux élections législatives du 17 mai prochain pour faire échec à Benjamin Nétanyahou et remettre à l'honneur l'effort de paix engagé par son père.

Dalia Rabin-Pelossof, qui est âgée de 49 ans, a déclaré à l'Association de la presse étrangère qu'elle avait choisi pour ce faire de courir sous les couleurs du nouveau parti centriste fondé par l'ancien ministre de la Défense Yitzhak Mordechai et non celles du Parti travailliste d'Ehud Barak, un ancien protégé de son père.

Elle a précisé s'être rendue compte en exerçant son métier d'avocate pour le compte des syndicats israéliens que les travaillistes avaient perdu le contact avec la classe ouvrière au profit des partis de droite et qu'elle souhaitait contribuer à la ramener dans le giron du camp de la paix. Elle n'a pas dit si elle envisageait une alliance avec les travaillistes mais a exclu tout accord avec le Likoud de Nétanyahou.

Reuters



Dalia Rabin-Pelossof

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-61-914208-971, 500-61-914208-971, PERCEPTEUR DES AMENDES POUR & AU NOM DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, Partie demanderesse -vs- TURCOTTE, GERALD, Partie défenderesse. Le 12ème jour de mai 1999 à 10h00, au 1575, Des Rues, St-Gérard de Magella, Qc, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: TURCOTTE, GERALD, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule tout terrain, 4 roues, marque Honda TRX 20, rouge, année 1984, immatriculé au Québec, Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL LANDRY huissier du district de Montréal, Albertson & Associés, HUISSIERS - 514-278-2414, Fax: 278-9667, 7012, boul. St-Laurent, Suite 205, Montréal, PQ H2S 3E2

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Numéro: 500-12-246356-990, COUR SUPÉRIEURE, PRÉSENT GREFFIER-ADJOINT BOPHANEARY NEM, Partie demanderesse c. DAVOOD NAMAZZADE, Partie défenderesse, ASSIGNATION, ORDRE est donné à Davood Namazzade de comparaître au greffe de cette cour situé au 1^{er} étage, rue Notre-Dame, Québec, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir. Une copie de la Déclaration en Divorce a été remise au greffe à l'intention de MICHAEL TROTMAN. Lieu: Montréal, Date: 24 mars 1999, MICHEL MARTIN

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE DRUMMOND, NO. 405-22-000729-991, COUR DU QUÉBEC/CHAMBRE CIVILE, CLAIRE BRISEBOIS, Demanderesse c. RÉMI BOURBONNAIS, Défendeur, OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS, circonscription foncière de Drummond, Mis en cause PAR ORDRE DE LA COUR: RÉMI BOURBONNAIS, est, par les présentes, requis de comparaître, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de son procureur. Une copie de la Déclaration a été laissée au greffe de la Cour du Québec/Chambre Civile du district de Drummond à son intention. De plus, PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution ou contestation dans les délais, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut conforme aux conclusions qu'elle sollicite. VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Drummondville, le 23 mars 1999, GREFFIER DE LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, Me Michel Bélair, avocat, Ferland & Bélair, 70, Place Bourget Sud, Bureau 300, Joliette, Qc, J6E 5E8, Téléphone: (450) 759-7412, Télécopieur: (450) 759-5366, PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Numéro: 500-12-246356-996, COUR SUPÉRIEURE, PRÉSENT GREFFIER-ADJOINT RAMONA CLYKE, Partie demanderesse c. MICHAEL TROTMAN, Partie défenderesse, ASSIGNATION, ORDRE est donné à MICHAEL TROTMAN de comparaître au greffe de cette cour situé au 10^{ème} St-Antoine, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir. Une copie de la Déclaration en Divorce a été remise au greffe à l'intention de MICHAEL TROTMAN. Lieu: Montréal, Date: 25 mars 1999, MICHEL MARTIN

PRENEZ AVIS que Services Financiers Medicard Inc./Medicaid Finance Inc. a obtenu un permis de sociétés de prêts et de placements en vertu de la Loi sur les sociétés de prêts et de placements. Montréal, le 29 mars 1999, Pierre Denis, Agent principal de la compagnie

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION, Prenez avis que la compagnie "LA CHINE CLASSIQUE INC./LA CHINE CLASSIC INC.", ayant son siège social au 225, rue Chabanel, bureau 704, Montréal, Québec, H2N 2C9 va demander à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet va déposer au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales l'avis requis par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, le 29^{ème} jour de mars, 1999.

Les procureurs de la Compagnie, POLLACK, MACHLOVITCH, KRAVITZ & TEITELBAUM, "GESTION PROCLARKE INC.", Avis est par les présentes donné que la compagnie "GESTION PROCLARKE INC." demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. Laval, le 26 mars 1999, Charles Ouellette, Avocat

AVIS vous est par les présentes donné que la compagnie SERVICE D'ENTRETIEN MÉTRO-SUD INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des Compagnies du Québec Partie 1A et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'Inspecteur Général des Institutions Financières de la Province de Québec la permission de se dissoudre. Daté à Montréal, ce 8^{ème} jour de mars 1999, SERVICE D'ENTRETIEN MÉTRO-SUD INC., Robert Kozub - Secrétaire

GESTION KIMCO INC., AVIS vous est par les présentes donné que la compagnie GESTION KIMCO INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des Compagnies du Québec Partie 1A et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'Inspecteur Général des Institutions Financières de la Province de Québec la permission de se dissoudre. Daté à Montréal, ce 8^{ème} jour de mars 1999, GESTION KIMCO INC., Robert Kozub - Secrétaire

PRENEZ AVIS que la compagnie 2752-7589 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 29 mars 1999, MENDELSON ROSENZVEIG SHACTER, Les procureurs de la compagnie

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE, Dans l'affaire de la faillite de: COUVRE-PLANCHERS ANDRÉ GAGNÉ INC., Faillite, AVIS est par les présentes donné que la faillite de COUVRE-PLANCHERS ANDRÉ GAGNÉ INC., personne morale légalement constituée ayant fait affaires au 197, boul Industriel, Villes des Laurentides (Québec) JOR 1C0, est survenue le 23^{ème} jour de mars 1999 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 31^{ème} jour d'avril 1999, à 10 h 00, au bureau du syndic. Daté de Brossard, ce 31^{ème} jour de mars 1999, CLAUDE MOQUIN, CA, CIP, Syndic désigné, Rémillard Moquin, Nadeau Lebel Inc., Syndic de la faillite, 5811, boul. Taschereau, Bureau 410, Brossard (Québec) J4Z 1A5, Tél.: (514) 875-6633, Me Guy Collard, greffier

AVIS PUBLICS, HEURES DE TOMBÉE POUR LA FÊTE DE PÂQUES, Édition du vendredi 2 avril 1999: les réservations doivent être faites le mercredi 31 mars avant 12h 00, Édition du samedi 3 avril 1999: les réservations doivent être faites le mercredi 31 mars avant 16h 00, Édition du mardi 6 avril 1999: les réservations doivent être faites le jeudi 1^{er} avril avant 12h 00, Édition du mercredi 7 avril: les réservations doivent être faites le jeudi 1^{er} avril avant 16h 00, Le journal ne sera pas publié le lundi 5 avril 1999. Nos bureaux seront fermés le vendredi 2 avril et le lundi 5 avril. Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE LA VILLE DE MONTRÉAL, APPEL D'OFFRES, Contrat 915, Modifications et additions au réseau municipal de conduits souterrains dans un secteur délimité par les rues Wellington, Peel, de la Commune, Mill, Queen, Brennan et Ann. Construction d'une chambre de transformateurs à l'intersection de la rue Notre-Dame (basse) et de la rue St-Hubert.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux détenant les licences appropriées en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction du Québec. De plus, seules sont acceptées les soumissions des entrepreneurs qui se sont procurés les documents d'appel d'offres disponibles à compter du 1^{er} avril 1999, au bureau de la Commission des services électriques situé au 75, rue de Port-Royal Est, bureau 610, à Montréal, contre un montant, non remboursable, de cinquante dollars (50 \$) et qui sont en possession d'une copie du devis normalisé approuvé par le Conseil d'administration le 11 décembre 1995, disponible au même bureau au prix de 125 \$ et aux mêmes conditions. Une séance d'information obligatoire aura lieu le 8 avril 1999, à 10 h, au bureau de la Commission, situé à l'adresse mentionnée précédemment. La soumission doit être déposée à nos bureaux avant 14 h, le 16^{ème} jour d'avril 1999. La séance d'ouverture publique se tiendra immédiatement après. Chaque soumission doit être accompagnée d'un cautionnement de soumission pour un montant de cent trente-cinq mille dollars (135 000 \$). L'entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doit s'assurer qu'ils détiennent les licences et permis requis. La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires. Division - Gestion de projets, Commission des services électriques de la Ville de Montréal

APPEL D'OFFRES EN DESIGN-CONSTRUCTION

Dossier 817887, Fournir tous les services et travaux requis pour concevoir, bâtir et livrer un bâtiment et autres ouvrages pour l'agrandissement du Palais des Congrès de Montréal, 201, avenue Viger Ouest, Montréal (Québec).

Les documents seront en vente à compter du 30 mars 1999.

La Société immobilière du Québec sollicite, dans une première étape, des candidatures pour la fourniture des services de design-construction, en vue de la présentation de propositions et de soumissions dans une étape subséquente.

Sont admis à présenter leur candidature, les fournisseurs possédant les qualifications et ayant un établissement au Québec ou dans une province ou un territoire visé par l'accord sur le commerce intérieur.

Vente des documents: CIEC-1-800-482-2432 et MEXX 1-800-964-6379.

Les documents contractuels peuvent être consultés aux associations de la construction régionales (projets de construction), au Bureau des soumissions, 190, boul. Crémazie Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H2P 1E2, (514) 873-5485, poste 5624 et au Bureau des soumissions, 1200, route de l'Église, bur. 3.01, Ste-Foy (Québec), G1V 4Z1, (418) 643-5484.

Réunion d'information: Le 6 avril 1999 à 13 h 30, au 205, avenue Viger Ouest, 3^e étage, Montréal.

Date et heure limites de réception des candidatures: Le 15 avril 1999 à 15 heures à Montréal.

La Société se réserve le droit, à l'étape de la sélection des candidatures, de ne retenir aucune des candidatures reçues parmi celles jugées acceptables.

Daniel Gilbert, arch. Vice-président à la construction

L'ensemble des appels d'offres de la Société peuvent être consultés sur notre site Internet, Société immobilière du Québec, www.siq.gouv.qc.ca

DONNEZ À QUELQU'UN UNE DEUXIÈME CHANCE! Discutez du don d'organes avec votre famille et signez votre carte de donneur dès aujourd'hui. LA FONDATION CANADIENNE DU REIN

É D I T O R I A L

Le massacre forestier

Le film de Richard Desjardins, *L'Erreur boréale*, est un documentaire qui choque quiconque croit au développement durable. Qu'importe que le portrait tracé corresponde en tous points à la réalité. Les immenses territoires déboisés filmés à vol d'oiseau sont à eux seuls une démonstration suffisante de l'exploitation éhontée dont les forestières se rendent coupables avec la complicité du gouvernement.



Deux choses l'une: ou les images du film de Desjardins sont fausses, ce qui est peu vraisemblable, ou elles sont vraies et il y a de quoi crier son indignation. La forêt crée chez nous des dizaines de milliers d'emplois et fait vivre des villages entiers partout sur le territoire. On comprend que les autorités encouragent son exploitation. Pourtant, ce que nous rappelle le film de Desjardins et que nient maladroitement l'industrie et le gouvernement, c'est que Desjardins fausse la réalité et dramatise la situation. Or le chanteur-cinéma n'est pas le seul à prétendre que la situation est grave, qu'elle appelle une intervention d'urgence. Des ingénieurs, des techniciens, des économistes, des environnementalistes, des travailleurs de la forêt le disent aussi depuis des années, sans trop d'espoir de résultats devant le pouvoir de l'industrie. Il n'y a qu'à relire la page «Idées» de ce journal au fil des ans pour le constater. De plus, des études sérieuses, dont une du gouvernement fédéral publiée en 1995, ont confirmé le fait que 90 % des forêts sont toujours soumises à des coupes à blanc.



Jean-Robert Sansfaçon

En janvier 1998, le président de l'Union québécoise pour la conservation de la nature, Harvey Mead, nous écrivait à propos des techniques en usage chez les forestières: «Les coupes avec protection de la régénération des sols» (CPRS) constituent en fait de véritables coupes à blanc. Il ajoutait: «Va-t-on atteindre le rendement soutenu en récoltant des épinettes qui prennent 120 ans à atteindre l'âge adulte?»

Soucieux de protéger l'image du Québec sur les marchés de plus en plus sensibles aux questions environnementales, un sous-ministre devenu depuis p.d.g. de l'Association des manufacturiers de bois de sciage répondait que «le volume de bois récolté chaque année [...] correspond au volume maximum que l'on peut prélever à perpétuité». Une démonstration obtenue à l'aide de modèles de prévisions mathématiques assez peu crédibles à long terme.

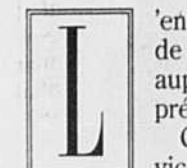
Le type d'exploitation forestière pratiquée par les grandes entreprises est un échec écologique incontestable. Jamais on ne fera croire à des individus sains d'esprit que la coupe à blanc, même sous ses airs de CPRS, favorise la biodiversité dans la forêt boréale publique. Jamais on ne nous fera avaler que la faune de nos lacs et de nos bois peut survivre et se reproduire normalement sur quelques dizaines de mètres d'épinettes plantées le long des cours d'eau. Aucun lac du Québec ne devrait être soumis pour aucun prétexte au réchauffement et à l'érosion des sols causés par le déboisement.

En abandonnant la gestion des forêts aux entreprises sans trop de contrôle, voire avec complicité, le gouvernement du Québec trahit la confiance des citoyens au nom d'une conception du développement économique d'un autre siècle. Ailleurs dans le monde, on est depuis longtemps passé à des méthodes d'intégration des diverses activités pratiquées en forêt (coupe sélective, tourisme, chasse, etc.) avec des résultats sociaux et économiques supérieurs aux nôtres. Au Québec, on fonctionne encore comme si la ressource était illimitée, comme si il suffisait de monter toujours plus au nord pour régler nos problèmes d'approvisionnement. On en est rendu à faire des coupes qui n'ont rien de sélectives jusque dans les parcs nationaux et les réserves fauniques, à priver certaines communautés autochtones de leurs activités traditionnelles pour approvisionner les usines de papier du sud en matière ligneuse.

Lui qui craint comme la peste la distribution d'un film comme *L'Erreur boréale* à l'étranger, le gouvernement du Québec doit non seulement réagir, mais faire la preuve que sa politique des forêts ne sert pas uniquement des intérêts économiques à court terme. Pendant des années, des citoyens ont dénoncé le modèle d'exploitation de la forêt. Pour toute réponse, ils ont eu droit à des dénégations dont le seul objectif était de masquer l'accélération du processus d'exploitation inconsiderée de la ressource. Il était temps que la discussion se fasse au grand jour puisque la forêt, elle appartient à tous.

jransfacon@ledevoir.ca

Le choix des parents



Michel Venne

L'enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde, réalisée par le Bureau de la statistique du Québec auprès de 5400 personnes, montre essentiellement que les préférences des parents ne sont pas uniformes.

Certes, l'étude conforte Québec dans l'idée que les services de garde à 5 \$ par jour répondent aux souhaits d'une majorité de parents. La demande de places à 5 \$ surclasse d'ailleurs l'offre actuelle.

Cependant, l'enquête montre aussi très clairement autre chose. Si les parents préfèrent largement la garderie pour les enfants de trois et quatre ans, les trois quarts d'entre eux optent pour la garde en milieu familial pour les pouspons de moins de deux ans.

De même, quand on regarde les statistiques de prés, on se rend compte que pour les enfants de deux ans et moins, une pluralité de parents (et même une majorité de 57 % pour les enfants de moins d'un an), préfèrent en fait garder leurs bébés à leur propre domicile.

Ce désir, il se manifeste d'autant plus que l'on s'éloigne des centres urbains. L'enquête révèle que 40 % des parents vivant dans de petites municipalités n'opteraient pas davantage pour la garderie même si des places à 5 \$ étaient disponibles.

Par contre, 28 % voudraient que les services soient plus facilement accessibles le soir, la nuit et les fins de semaine.

La conclusion est évidente. Pour répondre aux attentes des parents, Québec doit permettre une diversité de services de garde, surtout pour les enfants en bas âge pour lesquels le financement doit être ajusté afin de mieux respecter le choix des familles, quitte à appliquer une politique plus incitative quoique non exclusive en faveur des garderies éducatives pour les enfants d'âge préscolaire.

D'ailleurs, à ce sujet, les parents lancent un curieux message au gouvernement. Alors que celui-ci veut accentuer le caractère éducatif des services de garde, à peine 3 % des parents attachent spontanément de l'importance à cette dimension du service. À peine 1 % voudraient que le personnel soit plus qualifié. Seulement 0,2 % proposent de hausser les salaires des éducatrices.

La disponibilité du service pour faciliter la tâche des parents qui travaillent semble prendre nettement le dessus, dans les préoccupations des gens, sur le besoin de préparer leur enfants à l'école ou à la vie en société. Il faudrait certes raffiner la connaissance de ce phénomène car cette enquête n'est pas assez précise pour tirer des conclusions définitives. Mais ces données sont déjà une indication des priorités actuelles que Québec ne peut non plus ignorer.

mvenne@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

«L'ERREUR BORÉALE»...



L E T T R E S

Les femmes et les droits de l'homme

Il est tout à fait légitime, comme le fait M. Taillefer, de condamner le non-respect des droits de l'homme par Cuba. La Chine ne les respecte pas davantage. Il conviendrait cependant de ne pas oublier cette moitié de l'humanité que l'on appelle communément «les femmes» et ne pas avoir peur d'affirmer que beaucoup de femmes du Pakistan, de l'Afghanistan, d'Iran et d'Arabie Saoudite, par exemple, ont beaucoup moins de droits que les êtres humains chinois et cubains!

Michel Gallay
Saint-Sauveur-des-Monts, 18 mars 1999

Éviter les situations douteuses

On l'a voulue, la liberté sexuelle. On a lancé les soutiens-gorge sur les barricades de Haight-Ashbury (virtuellement, s'entend). Les femmes avaient donc les mêmes droits que les hommes, y compris ceux de disposer de leur corps au même titre que les hommes. Bravo!

Ce que l'on a oublié dans tout ça, c'est qu'avec les droits venaient les devoirs. Devoir des individus à se protéger, à éviter des situations qui risquaient de compromettre ces droits. Loin de moi l'idée de nier aux femmes le choix de disposer de ce qu'elles ont de plus précieux comme elles l'entendent, mais il faut quand même se poser de sérieuses questions sur le processus décisionnel qui les pousse à poser certains gestes sans se préoccuper des conséquences.

Il y a quelques années, on m'a raconté une histoire pour le moins inquiétante: une jeune fille de 23 ans a décidé de quitter Les Fougères Électriques où elle avait trop chaud pour aller prendre l'air dans

la ruelle. Il était trois heures du matin et elle s'est étendue sur un vieux banc pour profiter du temps plus frais. Un homme est passé par là qui a cru à une invitation. La jeune fille a crié au viol. Qui est responsable? L'homme qui passait par là ou la fille qui s'est déguisée en proie facile pour prendre l'air? Difficile de répondre à cette question? Pas vraiment. Quand on se met volontairement dans une situation qui risque de nous causer tort, on doit vivre avec les conséquences.

Récemment, l'affaire Rozon a fait couler beaucoup d'encre. L'homme a avoué avoir eu des attouchements à caractère sexuel sur la personne d'une jeune fille qui l'avait suivi, à deux heures du matin, dans sa chambre d'hôtel après avoir flirté avec lui toute la soirée.

Elle prétend qu'elle y est allée pour discuter d'une éventuelle proposition de travail... Dans le monde du travail, les demandes d'emploi se font généralement au bureau, pendant les heures ouvrables, soit entre 9h et 17h, pas entre 21h et 7h. Les groupes de femmes devraient peut-être investir leurs budgets à faire de l'éducation: apprendre aux femmes qui ne le savent pas encore à éviter les situations douteuses; elles éviteront ainsi des incidents désagréables. Pour le reste, tirez vos propres conclusions.

Sylvie Morisset
Montréal, 18 mars 1999

Où étaient les «justes»?

Je n'accuse pas la religion de mon père! J'étais orpheline et jeune à l'époque des «enfants de Duplessis», donc de la même génération que Claude Jasmin. J'ai étudié et travaillé pendant 40 ans avec les «bonnes sœurs» et j'en garde un immense souvenir. Elles m'ont nourrie, encouragée, formée et aimée.

Où M. Jasmin a-t-il trouvé tous ces fous qui nous auraient parlé de péché et d'enfer à la journée longue? Qu'il y ait eu quelques névrosés parmi ces milliers de personnes, je lui accorde, mais de grâce regardons la population actuelle et, pour d'autres raisons, il en aura un échantillonage tout aussi important. Alors!

Je conviens avec lui que l'époque fut dure et sombre, mais elle l'était pour tout le monde. Qu'il s'acharne avec autant de hargne et de méchanceté sur une partie de la population qui assumait à peu près toute la tâche de l'éducation et de la santé: cette belle province, à un moment aussi difficile de notre histoire, dépasse l'entendement. Il est frustré jusqu'à la moelle.

Et où aurait-il logé ces milliers de personnes: orphelins, malades mentaux, handicapés, filles enceintes seules sans argent, femmes internées parce que dépressives, etc.? Qu'il fournisse une seule bonne adresse laïque et je lui donne un prix.

Où étaient donc les riches, les juges, les notaires, les avocats, les écrivains et les journalistes? Il semble que tous ces «justes» se soient lavés les mains et 50 ans après, ils doivent être très heureux de ne pas faire partie de l'enquête... Avec les boues émissaires qu'on s'est données, pas besoin de voir ailleurs. M. Jasmin a dit «sépulchres blanchis».

Pour reprendre un mot qui l'habite, je crois que dans ces «envers», il n'y avait que les curés et les religieuses qui, imparfaitement peut-être, mais fidèlement, étaient au poste. Il ne l'aurait pas fait et moi non plus.

J'ai un grand respect pour les souffrances vécues, mais de grâce, que Claude Jasmin arrête de dire à ses enfants et aux miens des choses aussi exagérées et injustes. Il y a une limite à trafiquer l'histoire.

Margot Ross Verdy
Montréal, mars 1999

LIBRE OPINION

L'union monétaire

de 1993, M. Nystrom a œuvré pour le gouvernement de Jean Chrétien, au sein du très fermé Conseil privé, afin de contribuer au combat du gouvernement fédéral contre le projet souverainiste québécois. On comprendra ainsi plus facilement la vision trudeauiste du Canada de M. Nystrom, qui voit des complots séparatistes partout!

Enfin, M. Nystrom est un ardent pourfendeur du Sénat et prône, comme nous, son abolition. Or, à compter du 25 mars 1999, le Sénat étudiera les pour et les contre d'une union monétaire avec les États-Unis. Ironiquement, M. Nystrom et son caucus néodémocrate ont rejeté, dix jours auparavant, la motion du Bloc québécois demandant la création d'un comité spécial de la Chambre des communes pour étudier la pertinence d'une union monétaire panaméricaine pour le Canada. Grâce en partie à M. Nystrom et au NPD, ce débat d'une importance cruciale est soustrait aux élus du peuple pour être soumis à une institution vétuste et privée de légitimité démocratique parce que constituée de gens non élus.

Des arguments douteux

L'argument de fond invoqué par M. Nystrom et les autres opposants à l'union monétaire est que nous sacrifierons l'indépendance de notre politique monétaire, donc une part importante de notre souveraineté. La question que cet argument soulève est la suivante: quelle est l'indépendance réelle de la politique monétaire canadienne face à la politique en vigueur aux États-Unis? Lorsqu'on regarde l'évolution des taux d'escompte canadien et américain depuis 1950, force est de constater que l'indépendance de la politique monétaire canadienne n'est qu'une vue de l'esprit. Le taux de change en vigueur au Canada est depuis 50 ans le taux en vigueur aux États-Unis plus ou moins deux points de pourcentage.

M. Nystrom s'élève aussi contre le fait que la ges-

tion de la politique monétaire européenne est dévolue à une banque centrale qu'il qualifie d'institution «technocratique et non élue». Il aurait été intéressant qu'il nous explique en quoi la Banque du Canada est à ses yeux une institution plus démocratique que humaniste: ses dirigeants sont nommés par le gouvernement fédéral et la Chambre des communes n'exerce aucun contrôle réel sur la politique monétaire du pays.

Par ailleurs, aucune province n'a actuellement son mot à dire quant aux politiques adoptées par la Banque du Canada.

A une époque pas si lointaine où l'espace économique canadien coïncidait avec son espace géographique, peut-on penser que chaque province aurait dû se doter de sa propre monnaie et de sa propre politique monétaire pour se protéger contre les chocs économiques survenant dans les autres provinces? Poser la question, c'est y répondre. Or nous vivons aujourd'hui dans un monde où l'espace économique ne coïncide plus du tout avec les frontières politiques. La gestion de l'économie par la politique monétaire perd donc en pertinence et en efficacité, surtout lorsqu'on constate que plusieurs provinces du Canada — dont le Québec — sont aujourd'hui plus intégrées économiquement aux États-Unis qu'au reste du pays. En fait, le Québec, le Canada et les États-Unis sont beaucoup plus intégrés économiquement que tous les pays européens qui se sont regroupés sous une seule et même monnaie, l'euro.

Il est dommage de constater que le NPD n'a pas à adapter son discours à la réalité des grands courants mondiaux à l'aube du nouveau millénaire. Il est surtout déplorable que les seuls arguments avancés par ceux qui s'opposent même à ce que l'on débâte de cette question à la Chambre des communes relèvent soit d'un nationalisme étroit, soit de la peur viscérale des Américains, soit de la chasse aux sorcières souverainistes.

IDÉES

Participation de Québec dans un nouveau stade de baseball

Une campagne de promotion touristique vouée à l'échec

Le baseball majeur subventionne les Expos, mais avec le nouveau stade, les retombées seront siphonnées par les augmentations de salaire des joueurs et les profits des actionnaires

MARC LAVOIE

Département de science économique,
Université d'Ottawa

JEAN HARVEY

École des sciences de l'activité physique,
Université d'Ottawa

Le premier ministre Bouchard a-t-il raison d'être optimiste à propos du plan d'affaires des Expos? Nous croyons que non, car les plans des Expos ne rencontrent pas les exigences fixées par le même gouvernement, à savoir: est-il possible pour les Expos de monter un plan d'affaires rentable? En effet, du point de vue de la collectivité, il se pourrait bien qu'un soutien financier des gouvernements, que ce soit sous la forme d'une subvention pour financer un prêt ou par la vente d'un terrain à rabais, se traduise par un solde négatif.

Les retombées économiques nettes des Expos sont bien inférieures aux retombées brutes calculées dans les études comptables commandées par les Expos. Rappelons que pour qu'une activité économique ait des retombées économiques nettes, il faut qu'elle génère des revenus en provenance de l'extérieur de la communauté ou qu'elle empêche des gens de la communauté de dépenser leur argent à l'extérieur de celle-ci. Dans le cas du sport professionnel en général, une grosse partie des sommes englobées par les spectateurs sont siphonnées en dehors de l'économie locale par les joueurs, qui ne dépensent qu'une toute petite partie de leur salaire dans l'économie locale et qui ne paient des impôts que sur la base du nombre de jours qu'ils passent au Canada. Malgré l'apport de touristes et de fonds provenant du fonds central du baseball majeur, il est donc probable que les retombées économiques nettes des Expos soient peu importantes par rapport aux retombées brutes. Paradoxalement, ces retombées nettes pourraient être encore plus faibles s'il fallait que les Expos évoluent dans leur nouveau stade.

Selon les chiffres tirés de divers rapports des Expos, présentés en mai 1997, 40 % des revenus des Expos en 1996 provenaient des transferts de la ligue au club des Expos par le moyen du fonds central (droits de retransmission), la vente de produits dérivés (casquettes, etc.) et la redistribution des taxes de luxe prélevées sur les équipes à hautes masses salariales. Ce chiffre passerait à 60 % en 1998, et il serait encore à ce niveau en 2001 si les Expos jouaient dans un Stade olympique rénové. Par contre, si, à cette date, les Expos jouaient dans le nouveau stade Labatt, les revenus provenant des transferts des ligues majeures tomberaient à 25 % des revenus totaux des Expos.



ARCHIVES LE DEVOIR
Claude Brochu avait qualifié de «pas dans la bonne direction» l'offre de Québec de huit millions par année pour financer un nouveau stade.

La deuxième source de revenus extérieurs serait des revenus touristiques. Selon une enquête de Léger et Léger, seulement 2 % des spectateurs viennent des États-Unis ou d'autres pays spécifiquement pour assister à un match des Expos. Ces spectateurs représentaient environ 30 000 touristes étrangers en 1996, pour une augmentation de six millions de dollars du chiffre de vente des entreprises montréalaises. Ce chiffre double quand on ajoute les Canadiens hors Québec. Ce n'est évidemment pas à dédaigner, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit là du chiffre de vente et non du revenu des Montréalais: une grosse partie du chiffre de vente sert en fait à payer le coût des produits intermédiaires importés. Par exemple, quand un touriste achète un souvenir, l'objet a souvent été fabriqué en Asie. L'impact des retombées touristiques des Expos est donc bien modeste, même s'il devait augmenter si les Expos jouaient dans leur nouveau stade.

La troisième source de revenus pour la Ville de Montréal ou la province provient des retombées médiatiques. Le professeur Pierre Fortin les a estimées à 11 millions par année

avec le nouveau stade Labatt (*La Presse*, 22 septembre 1998, page B 3). Mais il s'agit là d'une estimation de ce que coûterait une campagne publicitaire comparable. La publicité médiatique indirecte due à la présence des Expos se fait au hasard et ne cible aucune clientèle particulière. La valeur de son impact sur l'activité économique montréalaise ou québécoise est sans doute bien inférieure à celle de son temps d'antenne.

Qu'en est-il des dépenses des Expos? Actuellement, les Expos consacrent une faible proportion de leurs revenus au paiement des salaires de leurs joueurs de la Ligue nationale, si bien qu'une proportion raisonnable de leurs dépenses sert à payer des travailleurs et des fournisseurs locaux. Mais dans le nouveau stade Labatt, il en irait tout autrement. La situation des Expos ressemblerait alors à celle des Blue Jays de Toronto, qui ont affirmé devant le comité Mills que plus de 80 % de leurs dépenses se font en dollars américains (pour payer les joueurs et subventionner les clubs-fermes, notamment). Autrement dit, 80 % des dépenses ne sont pas réinjectées dans l'économie canadienne, ce qui serait aussi le cas des Expos avec le stade Labatt.

En d'autres mots, pour l'instant, le baseball majeur subventionne les Expos, mais avec le nouveau stade, financé par des fonds publics, les retombées nettes des Expos seraient entièrement siphonnées par les augmentations des salaires des joueurs et des profits des actionnaires du baseball majeur. On privatiserait ainsi les retombées économiques, lesquelles ne seraient plus positives pour la collectivité. En bout de course, les autorités du baseball majeur voudraient que les gouvernements règlent pour eux les problèmes économiques de la ligue. Au cours des quatre dernières saisons, les équipes de baseball des ligues majeures prétendent avoir subi en moyenne des pertes annuelles d'exploitation de huit millions de dollars par équipe. Selon la revue *Forbes* (14 décembre 1998), les équipes de sport professionnel ont des pratiques comptables hautement sélectives, et ces pertes annuelles seraient en réalité des gains de deux millions. Néanmoins, on constate que plusieurs équipes de baseball sont déficitaires: White Sox de Chicago, Padres de San Diego, Marlins de la Floride, Angels d'Anaheim, Blue Jays de Toronto, Reds de Cincinnati, Phillies de Philadelphie, Brewers de Milwaukee, Royals de Kansas City, Twins du Minnesota. Toutes ces équipes ne sont pas logées dans de petits marchés et certaines bénéficient de stades neufs. Une autre étude de la revue *Forbes* estimait que depuis 1990, en moyenne, chaque nouveau stade de baseball a coûté 269 millions \$ US, 77 % de ces coûts ayant été assumés par les contribuables et 23 % par l'entreprise pri-

vée. La revue en conclut qu'une fois le service de la dette des clubs pris en considération, tous ces investissements n'ont donné à chaque club qu'une marge de manœuvre équivalente au salaire d'un seul joueur étoile. Les contribuables canadiens et québécois doivent-ils subventionner cette folie? Et si les coûts du stade Labatt venaient à dépasser ceux qui étaient prévus (le SkyDome de Toronto a coûté quatre fois plus cher que son prix initial), qui paierait les dépassements de coûts?

Que dire des pertes d'emplois si les Expos déménageaient aux États-Unis? Au début des années 90, dans l'espoir d'obtenir des fonds publics pour financer de nouveaux arènes, les Nordiques de Québec et les Jets de Winnipeg avaient commandé des études de retombées économiques auprès de grandes firmes comptables. Selon ces firmes, les Jets et les Nordiques étaient chacune responsables de la création de 960 emplois équivalents à temps plein dans leurs provinces respectives. Or, selon l'analyse de Sylvain Melançon, le départ des Nordiques n'a entraîné qu'une perte de 60 emplois

(*La Presse*, 9 mars 1999, page A 2). Le rapport entre la réalité et les prédictions apocalyptiques des clubs serait de 60/960 = 1/16. Les Expos et les firmes comptables qu'ils ont payées prétendent que les Expos ont créé au Québec 1250 emplois équivalents à temps plein en 1996 et qu'avec le stade Labatt, ce chiffre passerait à 2150. S'il faut se fier à l'expérience des Nordiques, il faut diviser l'estimation des firmes comptables par 16. Le départ des Expos entraînerait donc au maximum une perte d'environ 140 emplois. Dans le plan initial des Expos, les divers paliers de gouvernement devaient contribuer pour 150 millions de dollars à la construction du nouveau stade (100 millions par les partisans et rien par les propriétaires, pour un total de 250 millions). Ceci signifie une subvention d'un million de dollars par emploi préservé. Ça fait cher l'emploi!

La nouvelle ouverture du gouvernement québécois crée un précédent dangereux. Maintenant qu'ils ont réussi à faire plier temporairement le gouvernement du Québec, les Expos feront pression sur la Ville de Montréal pour obtenir des privilèges fiscaux. Et puis, maintenant que la porte est ouverte pour les Expos, comment pourrait-on justifier de ne pas aider le Canadien de Montréal? Enfin, en bout de course, y aura-t-il autant de beaux dollars pour refinancer le sport amateur devenu exsangue après de nombreuses années de compressions budgétaires? Les programmes de promotion de sport de masse, lesquels auraient une incidence économique bien plus positive en contribuant à juguler les coûts du système de santé, bénéficieront-ils eux aussi des mêmes largesses?

jharvey@uottawa.ca

Les clubs qui ont obtenu un stade financé par des fonds publics n'ont pu dégager qu'une marge de manœuvre équivalente au salaire d'un seul joueur étoile

Pourquoi des investissements publics dans des stades?

Injecter 100 millions d'argent public dans un amphithéâtre de baseball est raisonnable, mais à certaines conditions

PIERRE LEFEBVRE
PHILIP MERRIGANProfesseurs de sciences économiques
à l'Université du Québec à Montréal

Premier d'une série de deux textes

Dans un texte rédigé pour The Brookings Review (été 1997), les économistes Roger Noll et Andrew Zimbalist évaluent à sept milliards \$ US les dépenses qui seraient engagées pour construire des infrastructures sportives d'ici l'an 2006 aux États-Unis. Dans la grande majorité des cas, ces investissements seront presque entièrement financés par les contribuables américains. Pour plusieurs de ces infrastructures, les villes vont émettre des titres d'obligations municipales qui, aux États-Unis, ont un traitement fiscal privilégié puisque les intérêts gagnés par les acheteurs de ces titres sont exonérés de l'impôt sur le revenu personnel. Pour le gouvernement fédéral américain, cette exemption fiscale représente, à titre d'exemple, une perte de recettes fiscales de plus de trois millions de dollars par année pendant 20 ans pour un stade de 225 millions de dollars. Comme on a construit (ou construira) environ 20 infrastructures sportives d'ici 2006, le coût pour le trésor fédéral américain est substantiel. Le reste du financement des stades proviendrait des gouvernements locaux.

La plupart des nouvelles infrastructures sportives coûtent en moyenne un peu plus de dix millions \$ US par année aux villes hôtes. On peut donc

considérer que pour les contribuables américains, la facture s'élève à environ 13 millions \$ US par année pour la construction d'un stade, soit 20 millions de dollars canadiens.

De toute évidence, les pouvoirs publics fédéral, provinciaux et municipaux canadiens pourraient difficilement justifier devant l'opinion publique de telles subventions directes en faveur de l'industrie du sport professionnel et des consommateurs de spectacles de sport professionnel. Il s'agit bien ici de subventions publiques aux producteurs (propriétaires, joueurs, employés des entreprises sportives et entreprises connexes, dont les médias) et à une catégorie de consommateurs, ceux qui, directement (par exemple, en assistant aux matches) ou indirectement (par exemple, en regardant les matchs à la télévision), consomment les produits de spectacles sportifs. On peut alors se poser la question: existe-t-il une justification raisonnable pour les gouvernements d'intervenir, par des subventions, dans le sport professionnel dans le contexte économique actuel?

Et pourquoi parler de justification raisonnable plutôt que de justification financière? Parce qu'une partie non négligeable des bénéfices que génère le sport professionnel pour la communauté n'est pas quantifiable financièrement. En effet, comme le soulignent les professeurs Noll et Zimbalist, «les infrastructures sportives génèrent beaucoup plus d'avantages pour les consommateurs locaux que d'autres types d'investisse-

ment. Les équipes professionnelles sont des entreprises de très petite taille qui néanmoins génèrent un intérêt public totalement hors de proportion par rapport aux retombées économiques qu'elles créent. Les médias consacrent énormément de temps et d'espace aux sports professionnels parce que tellement de gens sont des amateurs... Une équipe de sport professionnel crée un bien public, c'est-à-dire un bénéfice qui est approprié par les amateurs de sport, peu importe qu'ils paient ou non pour leur consommation. L'importance de ce bénéfice n'est pas connue, il n'a pas la même valeur pour tous, cependant, il existe».

Études américaines
sur les retombées
économiques

D'un point de vue strictement financier, les études portant sur les re-

tombées économiques faites aux États-Unis par la Brookings Institution indiquent que, dans la meilleure des situations, lorsqu'elles sont positives, les retombées économiques sont minimales. De tels résultats sont accueillis avec scepticisme parce que les commentateurs et la population en général ont tendance, intuitivement, à retenir le chiffre d'affaires de l'entreprise et, au mieux, les retombées brutes.

Dans ce dernier cas, la retombée brute serait l'ensemble des revenus bruts (salaires et profits avant impôts) soutenus par l'activité productive de l'entreprise, alors que les études réalisées par les économistes se penchent sur les retombées nettes et non sur les retombées brutes. La retombée nette découle des nouveaux revenus qui sont générés par l'existence de l'entreprise. En d'autres mots, la re-

tombée nette de l'achat d'un billet de spectacle sportif sera nulle si l'on fait l'hypothèse que l'amateur de baseball consommera un autre service de valeur équivalente au prix du billet si les Expos ne sont plus à Montréal.

Il existe cependant des mécanismes particuliers propres au baseball professionnel qui génèreraient des retombées nettes importantes si les Expos jouaient dans un nouveau stade au centre-ville de Montréal. En effet, les salaires des joueurs sont payés dans une proportion importante par la Ligue du baseball majeur. La ligue versera aux Expos des revenus — découplant des droits de diffusion aux États-Unis, des produits dérivés et de l'aide aux équipes à petit marché — d'environ 40 millions de dollars par an.

Dans la mesure où les joueurs des Expos évoluant dans un nouveau stade auraient une masse salariale de 80 millions, on évalue qu'ils paieraient environ 16 millions de dollars d'impôt par année pour la portion canadienne de leur revenu. En outre, comme les joueurs résident une partie de la saison à Montréal, ils consomment localement une partie de leurs revenus. Puisqu'une part importante de ces revenus salariaux ne serait pas financée par des Canadiens, cela implique des retombées nettes dont une partie se retrouvera sous la forme d'entrées fiscales pour les gouvernements fédéral et provincial. En d'autres mots, une partie de la production sportive est exportée aux États-Unis et payée par les Américains. Ces retombées n'existeraient pas sans la présence des Expos à Montréal. Elles sont donc nettes.

Les auteurs de l'étude de la Brookings Institution identifient aussi les touristes, provenant de régions qui ne contribuent pas fiscalement à la

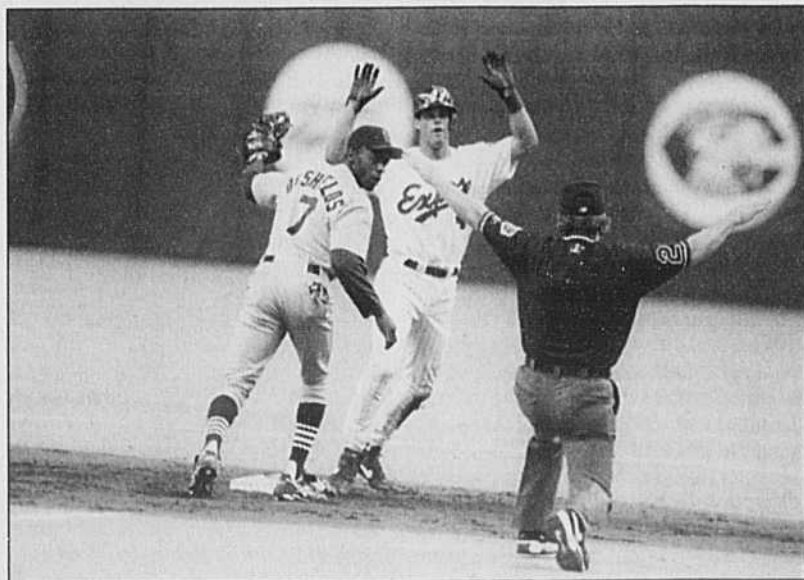
construction de l'infrastructure, comme source d'entrées fiscales nettes pour la ville qui a financé le projet. De ce point de vue, la construction d'un stade au centre-ville de Montréal pourrait produire des retombées intéressantes étant donné l'attrait financier supplémentaire en matière de ratio qualité-prix du spectacle créé par un taux de change favorable. La société conseil Ernst et Young estime que les entrées fiscales nettes additionnelles générées par le nouveau Parc Labatt au centre-ville et provenant strictement du tourisme des non-Québécois seraient de 11,5 millions par année. Cependant, si l'équipe n'était pas compétitive, de tels efforts ne seraient pas récompensés.

Demain: Les dangers pour les contribuables

Appel à tous... correction

À la suite du jugement de la Cour suprême portant sur les pensions alimentaires, nous lançons dans cette page, hier, une invitation à réagir. Malheureusement, la note était incomplète. Pour nous écrire, vous faites parvenir votre texte d'au plus 900 mots ou 5000 signes à l'adresse pensions@ledevoir.ca.

Pour prendre connaissance du jugement, on consulte le site www.droit.umontreal.ca/doc/csc/scscc/fr/rec/html/bracklow/fr.html et pour retrouver les textes d'information, de commentaires et l'édition de Jean-Robert Sansfaçon publiés dans *Le Devoir* depuis quelques jours, on consulte notre site Internet www.ledevoir.com.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Sera-t-il possible pour les Expos de monter un plan d'affaires rentable?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leclerc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Serge Truffaut (questions urbaines), Odile Tremblay (horizons), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Dulos et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique : Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commissaires); Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Deroime, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Louane Lamis; LA DOCUMENTATION : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Deroime, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Louane Lamis; LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zuida, SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Hélène Gervais, Evelyn Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

OTAN

SUITE DE LA PAGE 1

donné que par un retrait des troupes [serbes du Kosovo]. Après sept jours de bombardements sur la Yougoslavie, l'OTAN a fait état hier d'«une escalade du désastre humanitaire» au Kosovo et autour de la province, avec un afflux croissant de réfugiés dans les pays voisins, notamment en Albanie.

Le porte-parole de l'Alliance atlantique, Jamie Shea, a affirmé que cet exode avait été «planifié» par Belgrade. «C'est quelque chose que nous n'avions pas vu depuis l'évacuation de Phnom Penh dans le milieu des années 70» par les Khmers rouges, a ajouté M. Shea. Les États-Unis ont également affirmé qu'ils commencent à voir au Kosovo des «indications d'un génocide potentiel». A New York, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, s'est dit «profondément indigné» par les informations de «nettoyage ethnique» mené par les forces serbes au Kosovo.

A Ottawa, le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy a dit juger la proposition yougoslave «tragiquement» insuffisante. «Ce que M. Milosevic offre est une farce, franchement», a-t-il affirmé. Selon le ministre, le gouvernement serbe doit manifester une volonté réelle de négocier sur la base des accords de Rambouillet, retirer ses troupes du Kosovo et offrir des garanties en ce qui a trait à la sécurité et au respect des droits de la population kosovare. Pour l'instant, dit-il, l'OTAN n'a pas d'autre choix que d'intensifier ses opérations pour forcer la main au président yougoslave et tenter de mettre fin au drame humanitaire. «On doit garder le cap. [M. Milosevic] gagnerait, je pense, si on agissait autrement.»

Expulsions forcées

Selon Hashim Thaci, représentant de l'UCK (Armée de libération du Kosovo), dans une déclaration à la chaîne allemande ZDF, 100 000 personnes ont été rassemblées hier par les forces serbes dans le centre de Pristina, le chef-lieu du Kosovo. Par ailleurs, la Ligue démocratique du Kosovo (LDK), se référant à son vice-président Naim Jerliu, a ajouté que des groupes paramilitaires et des forces de police serbes tentaient de faire partir les habitants de la ville sous la menace.

L'association américaine des droits de l'homme Human Rights Watch, basée à New York, a indiqué que des familles kosovares albanaises étaient rassemblées et expulsées par les forces de sécurité serbes à Pristina. En outre, selon l'Alliance atlantique, six localités du Kosovo, dont Pristina, ont été incendiées délibérément par les forces serbes.

Ajoutant que de plus en plus de villes et de villages du Kosovo sont détruits par les forces serbes, le général David Wilby, responsable militaire de l'OTAN, a annoncé qu'après six nuits consécutives de raids aériens, les alliés allaient intensifier leurs bombardements.

«Il n'y a pas eu de K-O. Nous savions que le K-O ne viendrait pas rapidement», a pour sa part déclaré le porte-parole du département de la Défense, Kenneth Bacon. «Nous en sommes au septième jour. Je pense qu'il faudra beaucoup plus de temps pour réduire ces forces autant que nous le jugeons souhaitable», a-t-il ajouté, confirmant que l'OTAN concentrait depuis lundi soir ses attaques «sur les troupes terrestres (serbes) au Kosovo et hors du Kosovo».

Malgré le scepticisme affiché par les Occidentaux sur les chances de réussite de sa mission, M. Primakov a annoncé, après six heures d'entretiens à Belgrade avec M. Milosevic, que le président yougoslave était prêt à «réduire» la présence militaire serbe au Kosovo et à négocier «par voie politique» en cas d'arrêt des bombardements de l'OTAN.

A l'issue de cet entretien, il a affirmé que le président yougoslave souhaitait des «discussions constructives, directes et immédiates», ajoutant que M. Milosevic s'est aussi dit prêt à «créer les conditions d'un retour de tous les réfugiés pacifiques» au Kosovo.

«Le problème du Kosovo doit être réglé, mais il ne peut l'être que par des moyens politiques. Par conséquent, le problème peut être résolu, mais il ne peut pas l'être avec des milliers de tonnes de bombes», a pour sa part déclaré le chef de l'Etat yougoslave dans un communiqué diffusé par la télévision officielle serbe. L'Armée de libération du Kosovo a immédiatement rejeté tout «compromis» avec Belgrade.

Pendant ce temps, l'exode massif de dizaines de milliers de Kosovars s'est poursuivi vers l'Albanie, le Monténégro et la Macédoine. Tirana a appelé à l'aide internationale pour faire face à cet afflux. Selon le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) de l'ONU, plus de 90 000 Albanais ont déjà quitté la province depuis le début des raids mercredi dernier, dont plus de 60 000 pour l'Albanie, 20 000 pour le Monténégro et 9000 en Macédoine.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries «Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 990, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Bouchard se voit refuser une motion de félicitations à Terre-Neuve par les libéraux

Le premier ministre Bouchard souhaitait voir l'Assemblée nationale féliciter Terre-Neuve pour le 50^e anniversaire de son entrée dans la Confédération. Les libéraux refusent. Motif: partisannerie.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le premier ministre Bouchard s'est vu refuser hier par l'opposition libérale une motion qui souhaitait féliciter Terre-Neuve qui célèbre, aujourd'hui le 31 mars, le 50^e anniversaire de son entrée dans la Confédération. Le chef de l'opposition libérale, Jean Charest, y a vu une déclaration teintée de partisannerie.

Comme il s'agissait d'une motion sans préavis, M. Bouchard n'a donc pu en faire lecture à l'Assemblée nationale. Il l'a toutefois fait en point de presse un peu plus tard. Soulignant le nouvel esprit de collaboration qui unit Québec et Terre-Neuve depuis quelques années, il a comparé la décision historique de Terre-Neuve en 1949, un «précédent à respecter», à un éventuel référendum sur la souveraineté au Québec.

«Par référendum en 1949, les Terre-Neuviens ont posé simultanément deux gestes: ils ont rompu les liens avec la

Grande-Bretagne, il se sont donc séparés de leur métropole, et ils ont choisi d'entrer dans la fédération canadienne.»

Ce choix démocratique des Terre-Neuviens, selon M. Bouchard, sur la rupture du lien à la Grande-Bretagne et l'adhésion au Canada, avait été refusé aux Québécois, sur leur propre choix, cent ans auparavant. La règle retenue pour le vote a été celle du 50 % plus un vote, insiste le premier ministre. La décision terre-neuvienne s'est finalement prise par un vote de 52 % en faveur de l'adhésion au Canada.

«De plus, même si 48 % des Terre-Neuviens s'étaient opposés à la décision, il ne fut jamais question de mettre en cause l'intégrité territoriale de l'île en lui soustrayant des comtés où le non l'avait emporté en majorité», de soutenir M. Bouchard en faisant allusion au mouvement partitionniste québécois auquel il oppose le respect de l'intégrité territoriale.

«Pour ses propres choix politiques à venir, le Québec n'en demande pas plus, il n'en attend pas moins. Ce serait une injustice face à l'histoire si, lors d'un prochain référendum, les Québécois et les Québécoises n'étaient pas traités avec le même respect démocratique que leurs voisins et amis de Terre-Neuve.»

Il n'en fallait pas plus pour que l'opposition libérale parle de «partisannerie». Le chef du PLQ, Jean Charest, pense que le gouvernement Bouchard tente d'utiliser la fête terre-neuvienne à ses propres fins souverainistes. Les cas de

Terre-Neuve et du Québec sont très différents, dit-il.

«Il s'agit dans un cas d'un territoire qui s'associe librement presque sans contrainte à un autre territoire et, dans l'autre cas, il s'agit d'une brisure.»

M. Bouchard aurait accepté des amendements à sa motion, mais il s'est dit surpris du refus des libéraux. Au cabinet du premier ministre, on souligne que les libéraux ont reçu le texte de cette motion vendredi dernier même s'il s'agissait d'une motion sans préavis. L'opposition n'y a répondu qu'hier, à la fin de la période des questions à l'Assemblée nationale, en y opposant une fin de non-recevoir.

Churchill Falls

Le premier ministre Bouchard se rendra à Terre-Neuve aujourd'hui pour les célébrations entourant le 50^e anniversaire de l'adhésion de la province à la Confédération. Il en profitera pour faire le point avec son homologue Brian Tobin sur le projet hydroélectrique de Churchill Falls.

Demain, à Montréal, toutefois, une rencontre technique importante réunira pour la première fois tous les intéressés au projet de 10 milliards. Les Innus du Québec et du Labrador seront présents, de même que les représentants d'Hydro-Québec et de Newfoundland & Labrador Hydro et des négociateurs gouvernementaux.

SALUT

«La foi devrait dynamiser la vie morale»

SUITE DE LA PAGE 1

ceux dont les acquis moraux sont les plus solides. «L'échec scolaire, écrit-il, est lourd de conséquences sur le tonus moral.»

L'auteur de la thèse de doctorat brosse un bref tableau de l'évolution de l'enseignement religieux et moral et se demande, en fin de compte, laquelle des deux options rend les élèves «meilleurs».

Il ne conclut pas qu'il n'y ait aucune différence entre l'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral. Ainsi, l'auteur de l'ouvrage a noté que les élèves inscrits en enseignement moral avaient des connaissances supérieures dans le domaine moral, étant donné que ces connaissances faisaient partie intégrante de leur programme. Par exemple, ces étudiants étaient plus au fait du contenu des chartes des droits que leurs camarades de l'enseignement religieux.

Cependant, l'auteur de la thèse conclut que les principales critiques formulées dans certains milieux à l'endroit de l'enseignement religieux ne sont pas justifiées. Il est faux de prétendre que l'enseignement religieux endoctrine les élèves tout comme il est faux de dire qu'il échoue à inculquer des valeurs morales.

«Il n'y a pas lieu de s'inquiéter des acquis moraux des jeunes de l'enseignement religieux à la lumière de notre première étude. Les effets d'un faible rendement scolaire sur les acquis moraux sont beaucoup plus préoccupants», écrit Maurice Roy.

Ce dernier a plutôt constaté que les élèves inscrits en enseignement religieux obtenaient des résultats légèrement supérieurs au questionnaire sur les intentions d'agir. Cette observation est tirée d'un sondage effectué auprès de jeunes d'écoles de Thetford Mines et de Charlesbourg, où on demandait aux élèves quel comportement ils adopteraient dans telle ou telle situation. Les élèves avaient à dire ce qu'ils feraient si, en sortant d'un stationnement, ils égratignaient accidentellement la peinture d'une belle voiture neuve stationnée non loin de la leur et évaluaient les dommages à environ 300 \$. Contacteraient-ils le propriétaire ou non? Croient-ils qu'il est moral ou immoral de partir sans joindre le propriétaire?

L'auteur a constaté que les étudiants étaient particulièrement sensibles — déchirés — devant les situations impliquant des gains d'argent.

Après les connaissances et les intentions d'agir, l'auteur de la thèse a aussi mesuré le jugement moral. Sur ce point, les deux groupes présentent des résultats semblables.

Reconnaissant que la définition même du concept de morale pose problème, l'étudiant a retenu trois approches mesurant les acquis moraux, le jugement moral et les intentions d'agir.

L'auteur de la thèse, présentée dans le cadre du programme de doctorat en théologie et en sciences religieuses de l'Université Laval, fait ressortir l'importance de facteurs autres que le choix de cours dans l'acquisition d'un comportement dit moral.

Ainsi, les grands consommateurs de télé sont plus nombreux à éprouver des problèmes de moralité. Mais le chercheur soupçonne que cela est davantage dû aux problèmes sociaux et scolaires de ces enfants — des garçons, le plus souvent — qu'aux comportements immoraux observés au petit écran.

La religiosité dans la famille est aussi un facteur contribuant au développement d'attitudes dites morales. «Notre étude apporte un certain appui à l'opinion théologique en vertu de laquelle la foi devrait dynamiser la vie morale.»

Il faut souligner aussi que, toujours selon la recherche, l'école n'est pas la principale source d'éducation morale. Est-ce à dire que l'enseignement moral ou religieux y est superflu? Non.

«Les élèves, dit Maurice Roy dans son ouvrage, retiennent une partie de ce qu'on leur enseigne en matière de morale.»

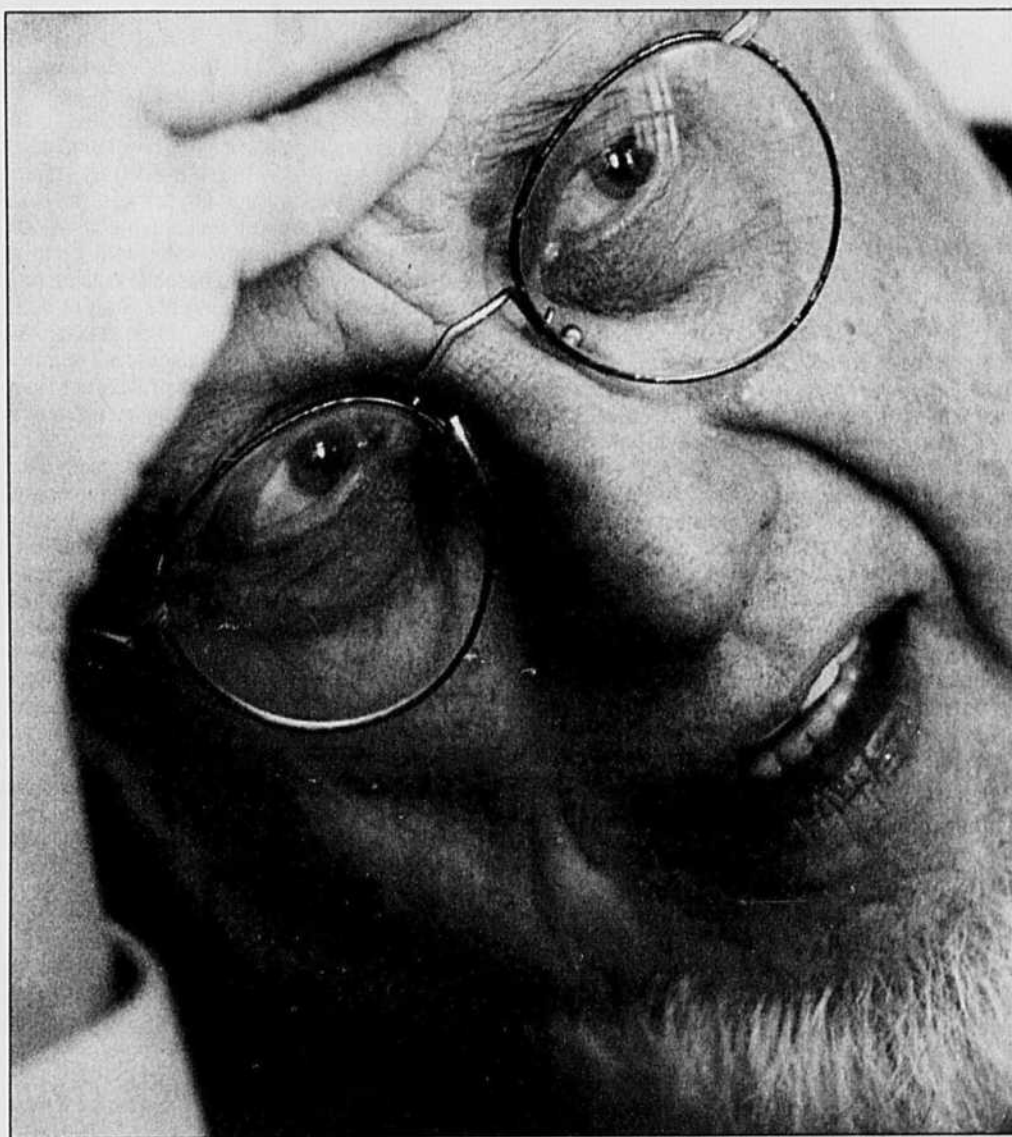
Comme on s'en doute, cette multiplicité des sources d'influence s'est avérée une des difficultés de l'étude dont il est ici question, tout comme le fut la difficulté de définir un concept de moralité.

Au chapitre des facteurs négatifs, l'étude en fait ressortir deux, soit la faible scolarité de la mère (cours primaire) et l'antireligiosité parentale qui semble exercer une influence sur les intentions d'agir.

«En raison de son rôle par rapport au rendement scolaire, la famille a certainement une influence plus grande sur la morale que ce que nos données peuvent révéler», dit-il.

Même s'il s'est intéressé spécifiquement à l'enseignement de la morale et de la religion, l'étudiant rappelle à juste titre que l'école transmet des valeurs toute la journée. D'ailleurs, le rôle d'éducation morale de l'école a été bien réaffirmé dans les documents de l'ex-ministre Pauline Marois. L'auteur cite certaines études selon lesquelles il existe deux facteurs clés dans l'efficacité de l'éducation morale, soit la taille d'une école secondaire et l'existence d'un projet éducatif.

Il rappelle aussi que la pédagogie contient ses propres valeurs et que les écoles ayant adopté un enseignement de type coopératif plutôt qu'axé sur la concurrence seraient susceptibles de faciliter le développement moral des élèves.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LAZURE

SUITE DE LA PAGE

Bernard Landry, le D^r Lazure dit ne pas manquer de leur rappeler leurs demandes passées.

Le 4 mars dernier, le premier ministre Lucien Bouchard offrait, en grande première, des excuses officielles aux orphelins de Duplessis, au nom du Québec, tout en leur destinant un fonds d'aide de trois millions. Ces mesures n'étaient assorties d'aucune promesse d'enquête publique, non plus que d'une indemnisation en réparation à tous ceux étiquetés à tort de «débiles mentaux».

L'offre de Lucien Bouchard aux orphelins de Duplessis a-t-elle fait l'unanimité au sein de ses troupes? «Lucien Bouchard exerce un grand ascendant sur ses députés», se contente de laisser tomber le D^r Lazure avec un large sourire.

Denis Lazure, qui pratique toujours la psychiatrie à l'hôpital Louis-Hippolyte-LaFontaine, part d'une hypothèse de base toute simple. «La population québécoise est généreuse. Qu'il s'agisse des pertes causées par le verglas ou des inondations ou encore d'erreurs judiciaires, la population est d'accord avec l'indemnisation, comme en témoignent les sondages réalisés lors de récentes émissions d'affaires publiques», rappelle celui qui était, jusqu'en janvier, président de l'Office des personnes handicapées.

Il rappelle notamment que «le Québec ne s'est pas plaint quand il a dû donner 75 des 300 millions versés par le Canada aux Japonais internés pendant la guerre».

Un petit rappel historique s'impose ici. Comme le rappelle un document officiel signé en 1988 de la main de Brian Mulroney, «pendant et après la Deuxième Guerre mondiale, des Canadiens d'origine japonaise, citoyens de notre pays pour la plupart, ont eu à souffrir de mesures sans précédent prises par le gouvernement du Canada. [...] Le déplacement et l'internement de Canadiens japonais au cours de la Deuxième Guerre mondiale, ainsi que leur déportation et leur expulsion au lendemain de celle-ci, étaient injustifiables.» Pour ces mauvais traitements, chacun des Japonais concernés a reçu 21 000 \$.

Entre autres exemples, Denis Lazure cite aussi les indemnités versées aux enfants autochtones de l'Ontario, de la Saskatchewan et du Manitoba, placés dans des internats protestants dans les années 40 et 50, de même que les dédommagements versés conjointement par l'Eglise catholique et le gouvernement ontarien aux orphelins d'Alfred.

La croisade de Denis Lazure pour les orphelins de Duplessis ne date pas d'hier. Déjà, en 1962, ce fondateur du département de psychiatrie de l'hôpital Sainte-Justine faisait partie de l'équipe de trois médecins qui rédigeaient le rapport de la Commission d'étude des hôpitaux psychiatriques du Québec. Il fut ensuite directeur de l'hôpital Rivière-des-Prairies, puis de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, et son chemin croisa tout au long de sa carrière des orphelins de Duplessis, qu'il embaucha même dans l'un ou l'autre des établissements qu'il a dirigés.

Les offres de Québec, nettement insuffisantes aux yeux de Denis Lazure, n'ont pas manqué de diviser la société québécoise en deux et d'écorcher au passage quelques-unes de ses principales institutions.

L'Eglise en a d'ailleurs pris pour son rhume, et non sans raison, selon Denis Lazure. «Les dirigeants de l'Eglise man-

quent de courage et de compassion. N'est-ce pas son rôle que de protéger les plus démunis, les plus défavorisés? Au Québec, comme ailleurs en Amérique du Nord, on est loin d'être suffisamment engagés socialement. On est loin des prêtres ouvriers français.»

Et si Denis Lazure refuse de montrer du doigt une institution plutôt qu'une autre, il désespère de voir l'Eglise, nommé l'Archevêché, nier son implication. «Les religieuses avaient eu la bonne idée de mettre sur pied un institut médico-pédagogique, le Mont-Providence, mais entre 1950 et 1953, il devint un gouffre financier qui leur fit perdre un million. Un financement fut trouvé entre Maurice Duplessis et le cardinal Léger: si l'endroit était transformé en hôpital psychiatrique, les religieuses allaient recevoir 2,50 \$ par jour [par patient]. Plus il y avait d'enfants, plus ça rapportait aux religieuses. C'est ainsi qu'au moment de l'enquête, en 1961, il y avait 1000 enfants au Mont-Providence et un seul psychiatre.»

Oui, l'Eglise doit offrir un dédommagement aux orphelins de Duplessis, conjointement avec l'Etat. «Je ne peux pas croire que l'Eglise catholique a dilapidé toutes ses économies dans le Marché central! Il doit bien lui en rester quelques-unes...», poursuit-il en faisant référence à la malheureuse aventure financière des Sœurs du Bon Pasteur.

Au cours des dernières semaines, le Protecteur du citoyen, dont les recommandations de janvier 1997 étaient très généreuses à l'endroit des orphelins de Duplessis, a aussi été écorché. À tort, selon Denis Lazure. «En dévalorisant le rapport de Daniel Jacoby, le gouvernement et certains chroniqueurs s'en sont pris à une importante institution québécoise importante avec une déconcertante facilité. C'est trop facile, pour ces tout-puissants, de discréditer le Protecteur du citoyen, en place pour aider les plus démunis.»

Dans toute cette tragédie, note encore Denis Lazure, ce sont cependant les médecins qui s'en tirent le mieux. «Les médecins sont craints tout autant qu'estimés par la population, qui les place toujours au sommet des professions les plus valorisées dans les sondages.»

N'empêche, le Collège des médecins, par tous les diagnostics sans fondement qui ont été posés, a nécessairement aussi ses torts, qu'il est venu bien près de reconnaître, selon Denis Lazure. «Selon mes renseignements, les médecins s'approprièrent à présenter leurs excuses quand s'est produit un changement de garde à la présidence. Depuis, on nage en plein flottement.»

Pendant ce temps, le Comité des orphelins de Duplessis, mené par Bruno Roy, continue de ruer dans les brancards et de refuser l'enveloppe de trois millions du gouvernement Bouchard, jugée humiliante parce qu'insuffisante.

C'est là une erreur que de la refuser, juge Denis Lazure. «Bruno Roy devrait prendre l'argent et constituer un comité itinérant de gens de tous les milieux, prêts à parcourir le Québec pour expliquer la question aux citoyens. Plus la population sera mise au courant, plus elle sera favorable aux orphelins de Duplessis.»

Pourraient-ils voir une enveloppe-surprise leur apparaître, quelque temps avant les prochaines élections provinciales? «Non, ça, je ne le crois pas. Les deux partis ont tout de même un minimum de respect pour eux. Ils n'en feront pas un enjeu électoral», conclut Denis Lazure.